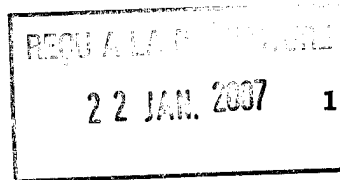


Service instructeur  
Coordination des Actions  
Territoriales



11<sup>ème</sup> Commission N° M<sup>e</sup>/01-07

Service consulté

**CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007 / 2013**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de valider la version définitive du Contrat de Projets Etat - Région 2007 / 2013 en vue de sa prochaine signature.*

Le Conseil Général a validé à l'occasion des sessions plénières des 14 et 15 décembre 2006 les orientations du Contrat de Projets Etat - Région 2007 - 2013 et la participation financière du Département dans cette contractualisation à hauteur de **42, 047 millions d'euros**, selon la répartition suivante :

- Université : 6 projets, 9, 846 millions d'euros.
- Recherche : 5 projets, 1, 400 millions d'euros.
- Culture : 2 projets, 5 millions d'euros.
- Environnement : 6 projets, 12, 079 millions d'euros.
- Infrastructures ferroviaires et fluviales : 4 projets, 4,750 millions d'euros.
- Volet territorial : 5 projets, 8,972 millions d'euros.

Le Conseil Général a par ailleurs autorisé la Commission Permanente à valider les adaptations mineures du texte du contrat dès lors qu'elles n'auront pas d'incidence financière pour le Département et ne remettront pas en cause l'économie générale du contrat.

Depuis ce vote, de légères modifications ont été apportées au texte présenté en séance plénière, à savoir :

▪ **Page 2 :**

Ajout des différentes décisions, circulaires, avis et délibération des entités concernées par la contractualisation.

▪ **Page 66 :**

***La phrase suivante :***

«Dans le Haut-Rhin, l'Etat et les Collectivités Territoriales soutiennent fortement le Plan de Revitalisation économique initié et piloté par le Conseil Général. Les caractéristiques particulières du volet tourisme de ce plan, concentré sur les stations de ski, justifieront une présentation au titre de la convention interrégionale de massif.»

***Remplace et annule cette phrase :***

«Dans le Haut-Rhin, l'Etat et les Collectivités Territoriales soutiennent fortement le Plan de Revitalisation économique initié et piloté par le Conseil Général dont le volet tourisme a vocation à être inscrit au Contrat de Projets interrégional de massif.»

▪ **Page 77 et 78 :**

Ajout des clauses particulières suivantes :

«**Engagements financiers** : les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

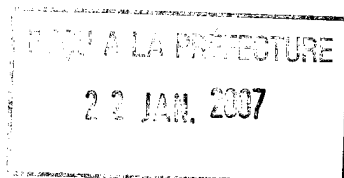
**Résiliation** : la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine du Gouvernement transmise par le Préfet de région à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

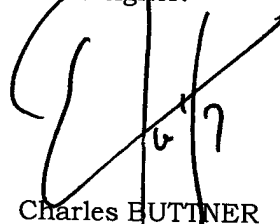
**Litiges** : les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat. »

- Par ailleurs, il faut souligner le remplacement dans tout le texte de "contrat interrégional de massif" par "convention interrégionale du massif des Vosges" qui est l'appellation définitive de ce volet.

\* \* \* \*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer approuver la version définitive du contrat que vous trouverez joint en annexe au présent rapport et m'autoriser à le signer.



  
Charles BUTTNER

RECEU LA MAIRIE  
22 JAN. 2007

**ALSACE**

**CONTRAT DE PROJETS  
2007 - 2013**

**ENTRE L'ETAT,  
L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE,  
L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE,**

**LA REGION ALSACE,**

**ET :**

- LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN,**
- LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN,**
- LA VILLE DE STRASBOURG,**
- LA VILLE DE MULHOUSE,**
- LA VILLE DE COLMAR**
- LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG**
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MULHOUSE SUD-ALSACE**
- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COLMAR**

Vu les décisions du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires du 6 mars 2006,

Vu la circulaire du Premier ministre relative à la préparation des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013 et à l'élaboration de la stratégie de l'Etat du 6 mars 2006,

Vu les circulaires du Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires relatives à la préparation des contrats de projets Etat-Régions du 23 mars et du 14 avril 2006, à la préparation du volet territorial des contrats de projets Etat-Régions du 24 mai 2006, et à la formalisation des contrats de projets Etat-Régions du 24 novembre 2006,

Vu le mandat donné par le Premier ministre le 18 juillet 2006 au Préfet de Région, et complété par les mandats donnés par le Délégué Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires les 31 octobre 2006 et 12 décembre 2006,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique et Social Régional en date du 11 décembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 18 décembre 2006 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 12 décembre 2006 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 15 décembre 2006 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Strasbourg en date du 18 décembre 2006 autorisant la Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mulhouse en date du 18 décembre 2006 autorisant la Maire à signer,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Colmar en date du 18 décembre 2006 autorisant la Maire, Président de la Communauté d'agglomération de Colmar à signer,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Strasbourg en date du 21 décembre 2006 autorisant le Président à signer,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace en date du 21 décembre 2006 autorisant le Président à signer,

# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
INTRODUCTION .....	5
<b>A. LES PRIORITES DU CONTRAT DE PROJETS .....</b>	<b>9</b>
1. La compétitivité et l'attractivité du territoire alsacien .....	9
2. La dimension environnementale du développement Durable de l'Alsace .....	11
3. La cohésion sociale et territoriale .....	12
4. Les clauses conditionnelles .....	13
<b>B. LES SEPT PROJETS STRUCTURANTS 2007-2013 .....</b>	<b>15</b>
<b>1. DYNAMISER LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INNOVATION .....</b>	<b>16</b>
1.1. Recherche et pôles de compétitivité .....	18
1.2 Synthèse financière .....	22
1.3. Formations et Filières Professionnelles dans l'Enseignement Supérieur, Innovation et Transfert de Technologies .....	24
1.4 Synthèse financière .....	27
1.5. Université Européenne de Strasbourg .....	28
1.6 Synthèse financière .....	30
1.7. Vie universitaire .....	31
1.8 Synthèse financière .....	33
<b>2. AMELIORER L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....</b>	<b>34</b>
2.1. Actions .....	34
2.2. Synthèse financière .....	38
<b>3. RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL ALSACIEN .....</b>	<b>39</b>
3.1. Grands projets .....	39
3.2. Synthèse financière .....	42
<b>4. MODERNISER ET ADAPTER LES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES .....</b>	<b>43</b>
4.1. Modernisation de l'outil de production des entreprises agricoles .....	44
4.2. Renouvellement des exploitations agricoles .....	44
4.3. Adaptation des filières agricoles de qualité .....	45
4.4. Dynamiser l'agriculture de montagne .....	46
4.5 Mobilisation de la ressource forestière .....	47
4.6. Synthèse financière .....	48
<b>5. DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS AU MODE ROUTIER .....</b>	<b>49</b>
5.1. Capacité de l'épine dorsale ferroviaire Nord-Sud .....	50
5.2. Desserte des territoires urbains et péri-urbains .....	52
5.3. Report intermodal du transport de marchandises .....	54
5.4. Synthèse financière .....	56

<b>6. MIEUX PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ALSACIEN .....</b>	<b>58</b>
6.1. Efficacité énergétique et énergies renouvelables .....	58
6.2. Gestion des cours d'eau .....	59
6.3. Prévention des risques naturels .....	61
6.4. Protection et valorisation de la biodiversité .....	62
6.5. Synthèse financière .....	64
<b>7. DEVELOPPER L'EQUILIBRE TERRITORIAL DE L'ALSACE, REGION FRONTALIERE, ET LES DEMARCHES</b>	
<b>METROPOLITAINES.....</b>	<b>65</b>
7.1. Actions de revitalisation économique et de reconversion de friches industrielles .....	66
7.2. Développement Durable des Territoires et Agglomérations .....	68
7.3. Attractivité culturelle des territoires.....	69
7.4. Adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées.....	70
7.5. Ingénierie de coopération transfrontalière et d'animation des réseaux métropolitains .....	71
7.6. Actions relatives au Massif Vosgien.....	72
7.7. Synthèse financière .....	73
<b>C. LE SUIVI ET L'EVALUATION DU CONTRAT DE PROJETS .....</b>	<b>74</b>
1°) Le suivi du Contrat de Projets.....	74
2°) L'évaluation du Contrat de Projets .....	76
<b>ANNEXES .....</b>	<b>80</b>

# INTRODUCTION

L'Alsace est confrontée à de nouveaux défis, d'ordre économique, social et environnemental. Pour y faire face, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont mené un diagnostic territorial approfondi dans le but d'identifier, à partir d'un constat partagé, les priorités stratégiques qui guideront leurs actions pour les années à venir ; actions menées au travers des projets et des moyens prévus dans ce contrat comme des autres leviers ou moyens à leur disposition.

Trois priorités, qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs de développement exprimés lors des conseils européens de Lisbonne et de Göteborg, se sont dégagées :

- développer **l'attractivité et la compétitivité** de l'Alsace, en réponse aux mutations économiques et technologiques profondes, dont l'impact est majeur sur le tissu industriel alsacien. Les actions en faveur de la compétitivité des entreprises en Alsace auront pour effet de dynamiser le développement économique alsacien et l'emploi afférent ;
- promouvoir la dimension environnementale du **développement durable** dans le respect d'un environnement alsacien remarquable, qui est en soi un facteur d'attractivité. Cette exigence ne se limite pas à quelques actions ciblées : elle conditionne l'ensemble des projets que mèneront l'Etat et les Collectivités Territoriales au titre de ce contrat ;
- améliorer la **cohésion sociale et l'équité territoriale**, garants de l'équilibre de l'Alsace.

Le développement durable de l'Alsace résultera de l'équilibre entre ces trois priorités.

Pour optimiser leur action, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont choisi de coordonner leurs principaux projets d'investissement au sein du Contrat de Projets 2007-2013, et de focaliser leurs investissements sur un nombre restreint de projets majeurs, parfois d'envergure nationale et porteurs de développement régional. Sept projets structurants ont été identifiés, chacun comportant des opérations sélectionnées notamment en fonction de leur capacité à être engagées rapidement, dans le but d'obtenir à court terme les premiers résultats.

L'ambition du Contrat de Projets 2007-2013 est de concentrer les investissements sur un nombre restreint de projets structurants qui répondent aux priorités que se sont fixées l'Etat et les Collectivités Territoriales :

- la compétitivité et l'attractivité des territoires,
- la dimension environnementale du développement durable,
- la cohésion sociale et territoriale.

Le Contrat de Projets fédère dans cette même démarche l'Etat, la Région, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, la Communauté Urbaine de Strasbourg, la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace ainsi que la Communauté d'Agglomération de Colmar.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre plus large de l'engagement de l'Etat en Alsace et de l'action stratégique des grandes collectivités alsaciennes. Cet engagement s'est traduit notamment par la mise en place du contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne », qui a pour objectif de répondre aux exigences liées au statut européen de Strasbourg, et d'une Convention interrégionale du massif des Vosges, qui finance des opérations centrées sur le Massif Vosgien. Le contrat de nappe signé entre la Région Alsace



et l'Agence de l'eau participe de cette même dynamique. Enfin, le volet routier sera traité dans le cadre du plan de développement et de modernisation des infrastructures (PDMI).

Des agglomérations bénéficieront d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale abondé par les crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) ainsi que d'interventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Les financements des opérations du Contrat de Projets seront complétés par des fonds européens .

Pour atteindre les objectifs fixés dans le Contrat de Projets, les partenaires du Contrat de Projets contribuent au financement des projets, dont le montant s'élève au total à 1,035 Milliard d'euros, selon la répartition suivante :

Pour l'Etat :	341,524 M€
Pour le Conseil Régional :	257,673 M€
Pour le Conseil Général du Bas-Rhin :	72,143 M€
Pour le Conseil Général du Haut-Rhin :	46,007 M€
Pour la ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg :	74,860 M€
Pour la ville de Mulhouse et la Communauté d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace :	69,521 M€
Pour la ville de Colmar et la Communauté d'Agglomération de Colmar	8,572 M€

Les montants figurant dans le Contrat de Projets sont des montants actualisés qui tiennent compte des calendriers prévisionnels des travaux.

Au-delà même de leur engagement financier, l'Etat et les Collectivités Territoriales, signataires du Contrat de Projets, expriment leur volonté de réussir ensemble, pour que l'Alsace puisse relever avec succès les défis auxquels elle est confrontée.



# A. LES PRIORITES DU CONTRAT DE PROJETS

## **1. LA COMPETITIVITE ET L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ALSACIEN**

L'Alsace, troisième région industrielle française, doit s'adapter et anticiper les profondes mutations économiques qui ont un fort impact sur l'emploi. Elle doit prendre toute sa place dans la société de la connaissance, en s'orientant vers des activités à forte valeur ajoutée, marquées du sceau de l'innovation, de la recherche et des hautes technologies.

Pour relever ce défi, les atouts de l'Alsace sont nombreux : ancrage européen au cœur des grands marchés, bilinguisme, qualité de la main d'œuvre de culture industrielle, qualité de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, infrastructures de transport et cadre de vie remarquable. Construire sur ces atouts, tout en développant une stratégie en faveur de l'innovation, renforcera les chances de l'Alsace pour créer ou accueillir de nouvelles entreprises et pour accroître la compétitivité et favoriser le développement des entreprises existantes.

C'est dans cette logique que, pour dynamiser l'attractivité et la compétitivité alsacienne, l'Etat et les Collectivités Territoriales décident d'investir de façon importante dans les secteurs clés de **la recherche, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.**

En matière de **recherche et d'innovation**, l'Etat et les Collectivités Territoriales renforceront le potentiel des pôles de compétence alsaciens, et en particulier ceux liés aux pôles de compétitivité. Ils les doteront en effet d'infrastructures immobilières et technologiques de pointe et soutiendront l'investissement dans des équipements structurants. Ils encourageront également la dimension internationale des projets de recherche et favoriseront leur valorisation en collaboration avec le milieu industriel.

En matière **d'enseignement supérieur et de formation professionnelle**, l'objectif est de répondre à l'ambition européenne et aux nécessités régionales en matière d'élévation du niveau de qualification en dotant Strasbourg d'une Université Européenne, en confortant l'Université de Haute Alsace, et en développant les filières et les formations professionnelles dans l'enseignement supérieur.

Les stratégies et les projets destinés à **favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle** visent à anticiper et à accompagner les mutations industrielles pour faire régresser le chômage. Ils contribuent tout à la fois à l'objectif de développement économique et de cohésion sociale.

Toutes ces actions seront menées en étroite relation avec les acteurs économiques et universitaires concernés. L'effet d'entraînement sur l'économie locale favorisera l'émergence de nouvelles collaborations inter entreprises.

L'attractivité des territoires alsaciens dépend aussi de leur **dimension culturelle**, et notamment de leur capacité à valoriser leur patrimoine. Dans cette logique, l'Etat et les Collectivités Territoriales financeront quatre projets phares sur la période 2007-2013 pour promouvoir le rayonnement culturel de l'Alsace au-delà des frontières de la région.

L'Etat et les Collectivités Territoriales ont également la volonté, au travers du Contrat de Projets comme dans leurs politiques propres, d'**accompagner l'agriculture et de la filière bois** vers une plus forte valeur ajoutée dans les filières de qualité. Ils favoriseront

notamment des projets et des politiques qui, améliorant la productivité, respectent également les exigences de protection de l'environnement.

Enfin, l'attractivité alsacienne repose sur une stratégie d'**ouverture européenne et internationale de l'Alsace**. Elle constitue une priorité majeure sous-jacente aux opérations financées dans le cadre du Contrat de Projets. Cette ambition européenne et internationale se concrétise notamment par :

- la dimension internationale des pôles de compétence alsaciens –en en premier lieu des pôles de compétitivité, notamment à vocation mondiale- et la dimension européenne de ses universités,
- l'arrivée des TGV et leurs effets sur la desserte régionale et transfrontalière qui redonne un rôle central à l'Alsace dans la carte ferroviaire européenne,
- les actions transfrontalières volontaristes avec nos voisins allemands et suisses,
- le rayonnement culturel de l'Alsace qui dépasse les frontières et le développement de ses potentialités linguistiques (qui fera l'objet d'une convention spécifique).

L'ouverture internationale et européenne, ancrée dans la tradition alsacienne, est un facteur clef de développement et d'attractivité du territoire.

## **2. LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ALSACE**

L'Etat et les Collectivités Territoriales conçoivent le développement économique alsacien dans une logique de développement durable, intégrant en particulier toute sa dimension environnementale.

L'espace du Rhin Supérieur bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Aussi, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont choisi d'agir et investir de façon volontariste pour **préserv**er cet **environnement remarquable**. Les axes prioritaires sont la lutte contre le changement

climatique (qui impose une meilleure gestion de l'énergie et le développement des énergies renouvelables), la gestion des cours d'eau, la prévention des risques naturels, et la protection de la biodiversité.

Mais l'action environnementale ne se limite pas à ces opérations ciblées : les partenaires de ce contrat ont décidé d'inclure des clauses conditionnelles environnementales, pour inciter les porteurs de projets à intégrer la protection de l'environnement dans les opérations qu'ils proposent au titre du Contrat de Projets.

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, le choix s'est porté sur le **développement des transports collectifs et la recherche de solutions alternatives au transport du fret par la route**. Les partenaires du Contrat de Projets, principalement l'Etat et la Région, tirent les conséquences de l'arrivée des TGV Est et Rhin-Rhône en Alsace. Ils soutiennent les projets qui ont pour objet d'adapter l'infrastructure ferroviaire structurante dans la région (axe nord-sud), d'améliorer la desserte urbaine et périurbaine et de favoriser le transport du fret sur un mode ferroviaire ou fluvial.

### **3. LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE**

La cohésion sociale et territoriale, troisième pilier du développement durable, est un objectif transversal du Contrat de Projets, même si l'essentiel des actions menées se retrouve plus amplement dans d'autres politiques. Sa mise en œuvre se retrouve toutefois dans de nombreuses actions inscrites. Les effets sur l'emploi des projets de développement économique, la desserte des quartiers sensibles par les transports urbains et périurbains, l'aide à l'accès à l'emploi et la création de structures adaptées pour les personnes âgées montrent que cette dimension sociale est inhérente aux choix qui sont effectués. Ainsi, les facteurs de cohésion sociale stimulés par les projets inscrits au Contrat de Projets sont multiples.

Au travers de ce Contrat de Projets, l'Etat choisit aussi d'accompagner les Collectivités

Territoriales dans leur volonté de **développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines**. Ces actions contribuent à l'objectif de cohésion sociale et d'équité territoriale, par exemple au travers du plan de revitalisation économique du Haut-Rhin, d'actions de requalification urbaine (en complément des projets s'inscrivant dans le cadre de l'ANRU ou des CUCS) ou de reconversions de friches industrielles.

Afin d'accentuer la cohérence et la cohésion de l'espace du Rhin Supérieur, les projets soutenus par des instances transfrontalières pourront aussi être aidés dans le cadre de ce contrat.

Le Massif Vosgien bénéficie en outre, de par sa localisation géographique sur le territoire de trois régions, de la **Convention interrégionale du massif des Vosges** visant à accroître son unité, son attrait touristique, son cadre de vie et son développement économique.

#### **4. LES CLAUSES CONDITIONNELLES**

Les projets financés dans le cadre de ce contrat devront répondre à des critères garantissant leur respect des exigences environnementales. Ces critères se concrétisent dans les clauses conditionnelles suivantes :

- **la clause conditionnelle sur l'énergie**

Les signataires du Contrat de Projets placent leur action conjointe dans la perspective d'une stratégie énergétique volontariste, et donc d'une neutralité carbone de leur action.

L'ensemble des opérations immobilières initiées dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2103 prendra en compte la nécessité de réduction des besoins énergétiques. Cette stratégie se traduit par l'objectif d'une consommation énergétique de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an :

- Pour les constructions neuves prévues au contrat, cet objectif devra être atteint dans la mesure où il n'induit pas de surcoût par rapport aux enveloppes financières inscrites au Contrat de Projets.

- Pour les opérations de réhabilitation, ou de rénovation, cet objectif sera modulé en fonction des difficultés présentées par l'existant. La réalisation de cet objectif est notamment liée à la mise en place d'un mécanisme ad hoc du type "tiers investisseur" permettant de financer les surcoûts par des économies ultérieures de fonctionnement. Il sera étudié et, le cas échéant, mis en place dans les deux premières années du Contrat de Projets. Tant que ce mécanisme ne sera pas en place, cette clause conditionnelle ne s'appliquera que sur la base du volontariat.

- **la clause conditionnelle de consommation d'espace**

Les partenaires sont sensibles à la nécessité de préserver le foncier en Alsace. Aussi, les projets financés devront avoir été conçus avec le souci de limiter au maximum la consommation de terres non bâties et d'économiser l'espace utilisé.

- **la clause conditionnelle de respect des zones d'intérêt patrimonial**

La démonstration devra être faite que les infrastructures et aménagements prévus (ou résultant de l'opération financée) ne détruisent pas un habitat protégé par la réglementation en vigueur ou, si tel est le cas, que des dispositions robustes sont préalablement envisagées pour en réduire si possible les effets et, sinon, en compenser les incidences résiduelles.



## B. LES SEPT PROJETS STRUCTURANTS 2007-2013

Les projets structurants définis dans le cadre du Contrat de Projets ont été sélectionnés en fonction de trois critères :

- leur contribution à une ou plusieurs des priorités de l'Etat et des Collectivités Territoriales en Alsace,
- leur conformité aux clauses conditionnelles,
- leur capacité à être engagés rapidement.

Ils sont au nombre de sept :

- Dynamiser la recherche et l'enseignement supérieur
- Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle
- Renforcer le rayonnement culturel alsacien
- Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières
- Développer les modes de transports alternatifs au mode routier
- Mieux préserver l'environnement alsacien
- Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines.

Ces projets se déclinent en opérations et en actions détaillées, dont le descriptif et les plans de financements sont récapitulés ci après.

# ***1. DYNAMISER LA RECHERCHE, L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'INNOVATION***

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique  
est de 284,6 Millions d'euros.<sup>1</sup>*

L'enseignement supérieur et la recherche constituent l'un des piliers de l'« économie de la connaissance », promue dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et des orientations nationales. En investissant considérablement dans ces domaines au titre du Contrat de Projets, l'Etat et les Collectivités Territoriales expriment une volonté commune de consolider le potentiel de l'Alsace en la matière.

Dans le domaine de la Recherche, la stratégie retenue consiste à conforter les grands pôles de compétence alsaciens et en priorité ceux liés aux pôles de compétitivité « Innovations Thérapeutiques », à vocation mondiale, et « Véhicule du futur », de nature interrégionale. Ces pôles jouent un rôle majeur pour l'attractivité économique et la dimension internationale de l'Alsace. Leur développement est nécessaire à l'implantation d'entreprises sur le territoire alsacien avec les emplois afférents.

Des opérations relatives au pôle de Compétitivité « Fibres Naturelles du Grand Est » figurent dans le Contrat de Projets de la Région Lorraine ; l'Alsace participera au développement de ce pôle en fonction des divers appels à projets.

---

<sup>1</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés sont : 127, 150, 172, 187, 194, 224

En matière de **recherche et d'innovation**, l'approche mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Projets répond à trois objectifs principaux :

- renforcer les pôles de compétence en les dotant d'infrastructures immobilières et technologiques de pointe, et en soutenant l'investissement dans des équipements structurants ;
- capitaliser sur le tissu économique et industriel alsacien dans lequel l'expertise locale est réelle ;
- encourager la dimension internationale des projets de recherche, et favoriser leur valorisation en collaboration avec le milieu industriel.

Plusieurs opérations inscrites au Contrat de Projets soutiennent directement ou indirectement les pôles de compétitivité. Elles financeront la mise en place des nouvelles structures et des équipements lourds, généralement mutualisés au sein des pôles. Un soutien spécifique sera apporté à tous les acteurs de la valorisation et du transfert de technologies, pour mieux réussir encore les synergies indispensables entre le monde de la recherche académique et celui de l'entreprise innovante.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur**, les priorités vont vers le développement des formations supérieures professionnalisantes. Les efforts orientés vers le futur Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES Alsace) et la constitution de la future Université Européenne de Strasbourg (UES) ainsi que la consolidation de la place de l'Université de Haute Alsace sont également des priorités fortes du Contrat de Projets. Le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Alsace, y compris de ses filières professionnelles, nécessite la poursuite d'opérations relatives à l'extension, la modernisation ou à la restructuration de locaux d'enseignement et de leurs équipements à Strasbourg et Mulhouse. De même, la vie étudiante est l'objet d'une attention toute particulière, qui se concrétise par l'amélioration de l'offre de logement étudiant, la construction et les aménagements de bibliothèques et de campus dans le but de fournir aux étudiants un cadre de vie de qualité.

## 1.1. RECHERCHE ET POLES DE COMPETITIVITE

### **Développer le pôle de compétitivité « Innovations Thérapeutiques »**

Le pôle alsacien « Innovations Thérapeutiques » est caractérisé par une place exceptionnelle de la recherche publique et par une forte présence de start-up locales. Ce pôle ambitionne la création de 3 000 emplois hautement qualifiés à l'horizon 2015, et dispose d'une réserve importante de projets susceptibles d'être labellisés.

Dans le domaine des sciences biologiques et biomédicales, l'Alsace fait preuve d'une compétitivité et d'une visibilité réellement internationales. L'Etat et les Collectivités Territoriales veulent les renforcer encore, en y associant plus étroitement le tissu industriel local. Pour ce faire, des actions collectives seront mises en place :

- soutien à la constitution d'un réseau d'entreprises locales,
- soutien aux projets collectifs lancés par le pôle et les entreprises
- soutien au développement de services nouveaux pour les entreprises du pôle (Intelligence économique, partenariat technologique, coopérations commerciales, mutualisation de moyens, etc.).

Deux axes structurent ce pôle :

- Une orientation « molécules thérapeutiques » sera soutenue au travers du renforcement de la recherche locale avec la construction de deux nouveaux centres associés au CNRS, à l'INSERM et à l'Université Louis Pasteur (ULP) :

- le Centre de Biologie Intégrative, qui fera partie du campus d'Illkirch avec l'objectif de devenir un centre de ressources au niveau européen,
- le Centre de Recherche Biomédicale de Strasbourg, implanté sur le site de la faculté de médecine et de l'hôpital civil.

Les équipements afférents permettront l'installation de nouvelles plates-formes (structure et analyse des protéines, imagerie moléculaire) ainsi que l'exploration approfondie des grandes pathologies humaines, en particulier en liaison avec le cancéropôle Grand Est.

L'imagerie in vivo bénéficiera d'un outil de proximité supplémentaire avec l'installation d'un cyclotron à Strasbourg. L'hypothèse d'un cyclotron médical mis en place sur la communauté urbaine de Strasbourg est prise en compte par les signataires. Si, comme c'est déjà le cas sur d'autres sites scientifiques en France, celui-ci venait à répondre aux besoins de recherche du pôle innovation thérapeutique, les moyens prévus au présent CPER seraient redéployés d'un commun accord. Si tel n'était pas le cas, les signataires s'engagent à dégager les moyens de recherche publics nécessaires et à développer le projet figurant au présent CPER

Plus en aval, les développements thérapeutiques potentiels et les liens avec la recherche clinique seront soutenus par le renouvellement de plate-formes de criblage et d'analyse de molécules à vocation thérapeutique sur le site d'Illkirch (Faculté de Pharmacie). En complément, un « Hôtel de plates-formes technologiques » sera construit pour offrir des services spécifiques aux sociétés locales ou extérieures.

- Le domaine de l'imagerie, la robotique médicale et la réalité virtuelle. Ses activités concentrent l'essentiel des actions du pôle « image », structuré depuis plusieurs années en Alsace autour des laboratoires académiques, des centres de transfert, de l'IRCAD et de leur interaction avec le milieu économique. Les équipements de ce thème transdisciplinaire (biologie, ingénierie, matériaux, optique, calcul, etc.), financés par le Contrat de Projets, couvriront un large spectre de développements technologiques (acquisition et traitement d'images des patients (IRM), mécanique des robots, intégration des dispositifs en réalité virtuelle).

### **Développer le Pôle de compétitivité « Véhicule du futur »**

Ce pôle interrégional, axé sur les thèmes du véhicule propre et du véhicule intelligent, présente un caractère très industriel. Il s'est constitué autour de grands constructeurs automobiles, d'équipementiers et de multiples sous-traitants et s'appuie sur le potentiel de recherche académique local.

L'Etat et les Collectivités Territoriales alsaciennes contribueront, au titre du Contrat de Projets, au soutien de ce pôle dans deux domaines :

- un soutien aux équipements, en finançant la mise en place de nouvelles plates-formes de capture et d'analyse d'images, de calcul et de modélisation ;
- un soutien aux actions du pôle : animation et démarches collectives initiées par le pôle et ses partenaires (coopérations technologiques ou commerciales, intelligence économique, développement de partenariats technologiques internationaux, etc...)

Ce pôle fera également l'objet d'opérations financées par le Contrat de Projets de Franche-Comté dans le cadre de son projet sur l'évolution industrielle et sociale du secteur du transport de l'énergie et de l'automobile. Ces opérations prendront notamment la forme d'un contrat d'aide à la compétitivité, de soutien aux plates-formes technologiques ainsi qu'à la recherche dans le domaine de la pile à combustible.

#### **Conforter la labellisation du pôle Chimie strasbourgeois**

Ce secteur d'excellence alsacien est associé à l'activité de grands groupes chimiques. Le pôle strasbourgeois a reçu le label « Réseau Thématique de Recherche Avancée » (RTRA) en 2006.

L'Etat et les Collectivités Territoriales financeront des équipements destinés à soutenir :

- la recherche en amont, indispensable au cœur de la chimie fondamentale (synthèse, catalyse),
- des travaux à l'interface avec la biologie et la physique, directement liés aux activités des deux pôles de compétitivité (dans le domaine de la pharmacologie : biosynthèse, substances bioactives, et dans le domaine des matériaux à destination industrielle).

L'effort nécessaire pour maintenir la chimie alsacienne au plus haut niveau est extrêmement important et justifie cette contribution supplémentaire dans le Contrat de Projets.

**Accroître la visibilité internationale du pôle de compétence « Nanomatériaux et nanosciences »**

Adossée à la chimie, l'étude de l'utilisation des propriétés des matériaux à l'échelle nanométrique constitue, en raison de la multiplicité des applications, un enjeu majeur dans tous les secteurs économiques. Ce domaine de compétences alsacien a d'ores et déjà atteint une visibilité internationale.

Les projets soutenus sont localisés sur les sites de Strasbourg (salle blanche à Cronembourg) et Mulhouse, qui bénéficieront de plates-formes de nano-fabrication et d'analyses. Ces outils renforceront des actions de transfert de technologie vers le tissu industriel dans les domaines d'activité des deux pôles de compétitivité (nano-matériaux pour le pôle « Véhicule du futur », et biomatériaux/vecteurs pharmacologiques pour le pôle « Innovations Thérapeutiques »).

**Renforcer la dynamique du pôle de compétence « Environnement, géosciences, risques et développement durable »**

L'Etat et les Collectivités Territoriales contribueront à l'équipement du réseau de laboratoires « REALISE » en finançant des équipements multidisciplinaires (capteurs, équipements informatiques, machines d'analyse, etc.). Le réseau REALISE concerne les quatre universités alsaciennes, le CNRS, l'INRA à Colmar et l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES). Ce réseau s'intéresse en particulier aux écosystèmes et hydrosystèmes continentaux et aux questions de prévention des pollutions. Il poursuivra le développement de partenariats avec le tissu économique local (notamment le pôle éco-entreprises régional) et les pays limitrophes.

**Renforcer la visibilité du pôle de compétence « Sciences du végétal »**

L'Etat et les Collectivités Territoriales contribueront au titre du Contrat de Projets au financement du programme scientifique VEGOIA, qui fédère des acteurs universitaires

(Université de Haute Alsace et Université Louis Pasteur) et des organismes de recherche (CNRS, INRA) à Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

Les financements seront centrés sur :

- le renforcement du potentiel de recherche de très haut niveau de l'Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (recherche fondamentale ayant des retombées potentielles dans les secteurs agronomique et agro-alimentaire) ;
- le développement du Biopôle de Colmar en pérennisant d'une part les recherches liées à la mise en place de stratégies durables de protection sanitaire et de qualité de la vigne et des vins et d'autre part la plate-forme technologique « agrosystèmes », tournée vers le traitement des déchets et la protection des sols.

#### **Contribuer au développement du pôle « Sciences de l'homme et de la société »**

L'opération du Contrat de Projets relative à ce domaine concerne les chercheurs des universités et du CNRS, la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg et la Maison Inter-universitaire des Sciences de l'Homme – Alsace. Elle se concentrera sur trois thèmes :

- l'étude des mondes germaniques,
- les questions européennes de gouvernance et de sécurité (en liaison avec la structuration du pôle européen d'administration publique).
- la propriété intellectuelle, qui est aujourd'hui un enjeu majeur de la compétition internationale.

Un observatoire de la recherche et de l'innovation sera mis en place. Piloté par un laboratoire de l'Université Louis Pasteur, il participera directement à la conception et au suivi de stratégies régionales de développement.

## **1.2 SYNTHESE FINANCIERE**



N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
<b>Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation</b>											
	Recherche et Pôles de compétitivité	284,562	128,042	52,318	31,961	11,246	1,070	10,066	30,420	7,640	3,500
	Développement du pôle de compétitivité Innovations thérapeutiques	97,000	35,150	17,287	12,727	1,150	0,170	0,320	12,727	6,250	1,500
	Développement du Pôle de compétitivité Innovations thérapeutiques	50,300	19,300	9,140	7,760				7,760	3,760	1,500
R1	Développement du Pôle de compétitivité Innovations thérapeutiques	3,000	2,000	1,000							
	Equipements pour les projets de recherche du Pôle de compétitivité Innovations thérapeutiques	21,000	10,500	3,500	3,500				3,500		
RE1	Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg à Strasbourg	1,000	0,500	0,167	0,167				0,167		
RE2	Centre de Biologie Intégrative à Strasbourg	6,000	3,000	1,000	1,000				1,000		
RE3	Chimie Biologique Intégrative et technologie du médicament à Strasbourg	2,000	1,000	0,333	0,333				0,333		
RE4	Imagerie et Robotique Médicale et Chirurgicale à Strasbourg	6,000	3,000	1,000	1,000				1,000		
RE5	Imagerie du petit animal - cyclotron à Strasbourg	3,000	1,500	0,500	0,500				0,500		
RE6	Détecteur, spectromètre de masse, à Strasbourg	3,000	1,500	0,500	0,500				0,500		
	constructions :	26,300	7,400	4,640	4,250				4,250	3,250	1,500
RC1	Centre de biologie intégrative (pôle Innovations thérapeutiques) à Illkirch - 1ère tranche	6,000	2,000	1,130	1,130				1,130		
RC2	Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg (1ère et 2ème tranches)	14,500	4,000	2,410	2,420				2,420	3,250	
RC3	Hôtel de plates-formes technologiques de services pour le Pôle Innovations Thérapeutiques à Illkirch - 1ère tranche	5,000	1,000	0,700	0,700				0,700		1,500
RC4	Aménagement d'un local pour un cyclotron à Cronenbourg (consortium d'imagerie du petit animal)	0,800	0,400	0,400							
	Développement du pôle de compétitivité Véhicule du futur	5,000	3,000	1,500		0,330			0,170		
R2	Développement du Pôle de compétitivité Véhicule du futur	3,000	2,000	1,000							
	Equipements pour les projets de recherche du Pôle de compétitivité Véhicule du futur	2,000	1,000	0,500		0,330		0,170			
RE7	Ingénierie, Diagnostic, Fonctionnalité et Transport à Mulhouse	2,000	1,000	0,500		0,330		0,170			
	Chimie, Centres de recherche et projet CIRACS (Réseaux Thématiques de Recherche Avancée)	10,000	5,000	1,667	1,667				1,667		
RE8	Consortium de ressources structurales et analytiques du CIRACS à Strasbourg	10,000	5,000	1,667	1,667				1,667		
	Nanomatériaux et nanosciences	11,000	5,500	2,500	1,000	0,500		0,500	1,000		
	Equipements pour les projets de recherches nanomatériaux et nanosciences	9,000	4,500	1,500	1,000	0,500		0,500	1,000		
RE9	NanoMat Strasbourg à Strasbourg	6,000	3,000	1,000	1,000				1,000		
RE10	Matériaux et nanostructures : fonctionnalisation et développement durable à Mulhouse	3,000	1,500	0,500		0,500		0,500			
	constructions :										
RC5	Création de salles blanches à Cronenbourg pour les nanosciences et nanotechnologies des matériaux	2,000	1,000	1,000							
	Environnement, géosciences, risques et développement durable	5,500	2,750	0,820	0,820	0,150		0,150	0,810		
RE11	Projet "Réalise"	5,500	2,750	0,820	0,820	0,150		0,150	0,810		
	Sélections du Végétal et plate-forme agrosystèmes	9,000	1,500	1,500	1,330	0,170	0,170		1,330	3,000	
RE12	Sciences du végétal et plate-forme agrosystèmes (projet Vegolia) à Strasbourg et à Colmar	3,000	1,500	0,500	0,330	0,170	0,170		0,330		
RC6	Extension de l'Institut de Biologie Moléculaire des Plantes (IBMP) à Strasbourg	6,000	-	1,000	1,000				1,000	3,000	
	Sciences de l'Homme et de la Société	1,000	0,500	0,170	0,160				0,170		
RE13	Sciences de l'Homme et de la Société	1,000	0,500	0,170	0,160				0,170		

### **1.3. FORMATIONS ET FILIERES PROFESSIONNELLES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES**

Priorités de premier plan de la Région et de l'Etat, les formations professionnelles, l'innovation et le transfert de technologies bénéficient d'un engagement financier important.

#### **Développer les filières professionnelles et moderniser les Instituts Universitaires de Technologies**

Les actions de **développement et modernisation des IUT** visent, d'une part, à créer de nouvelles formations universitaires professionnalisantes dans des secteurs porteurs d'emploi et de développement économique en Alsace et, d'autre part, à moderniser les locaux existants pour les adapter aux évolutions pédagogiques et pour permettre le développement des licences professionnelles.

Les actions soutenues aboutiront à la création d'un 3ème département (Logistique Industrielle et Gestion) à Haguenau, d'un 6ème département (Génie Thermique) à Colmar, d'un 7ème département (carrières sociales) à Mulhouse. L'IUT d'Illkirch bénéficiera de la construction d'une bibliothèque et d'une première phase de restructuration.

#### **Soutenir les formations professionnelles**

L'Etat et les Collectivités Territoriales s'engagent dans trois actions liées à la formation professionnelle :

- la construction de la **2ème tranche de l'IUFM** de Strasbourg sur le site de la Meinau. Elle a pour but de rationaliser et de moderniser l'ensemble du dispositif de formation dans une orientation plus universitaire et plus professionnelle. Ceci favorisera le développement d'une politique d'ouverture européenne et internationale ;

- l'aménagement du **Centre de Formation des Musiciens Intervenants** à Sélestat (CFMI) confortera cette structure unique dans l'Est de la France. Le CFMI a pour vocation de former des musiciens intervenant dans le réseau scolaire mais aussi dans le milieu social et hospitalier. Il procurera des débouchés complémentaires pour de nombreux artistes qui vivent et travaillent en Alsace.
- le **renforcement des formations de l'INSA**. L'Etat et les Collectivités Territoriales ont pour but de renforcer son attractivité et son rayonnement dans l'optique du développement en Alsace des formations d'ingénieurs, en renforçant l'interface entre pédagogie, recherche et entreprise.

Les cosignataires du Contrat de Projets soulignent l'intérêt du programme de restructuration et de modernisation de l'Ecole d'Architecture de Strasbourg, qui sera élaboré hors du Contrat de Projets.

### **Bâtir la nouvelle Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse**

Le projet relatif à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse a été rendu indispensable suite à une explosion accidentelle survenue en mars 2006. Il vise à :

- conforter au plan régional le pôle mulhousien de recherche par la construction d'un Institut de recherche regroupant l'ensemble des laboratoires du département Physique, Chimie et Matériaux de Mulhouse, actuellement dispersés ;
- restructurer et agrandir l'Ecole de Chimie pour accompagner la croissance depuis plusieurs années des formations d'ingénieurs chimistes ;
- mettre en place une formation trinationale par apprentissage, dans la perspective de la constitution à terme d'un pôle « Regio Chimie Trinational ».

Le coût de l'opération atteint 43,5 M€. 13,5 M€ sont financés par l'Etat en dehors du Contrat de Projets. Sur les 30 M€ inscrits au Contrat de Projets, 2,5 M€ sont alloués à la Maison de l'Innovation et de l'entreprise, dont la réalisation est envisagée sur le campus de l'Illberg.

## **Améliorer la valorisation et le transfert de technologies**

En réponse aux mutations que connaissent de nombreux secteurs économiques alsaciens, l'Etat et les Collectivités Territoriales souhaitent mettre en œuvre des opérations transversales en faveur de l'innovation. Ces opérations favoriseront les démarches d'innovation en entreprises et le transfert de technologies entre les laboratoires de recherche publics et les entreprises.

Dans le domaine de l'innovation, l'Etat et les Collectivités Territoriales financeront la construction de la « Porte de l'innovation » à Strasbourg et de la « Maison de l'innovation et de l'entreprise » à Mulhouse. Autour de l'Agence Régionale de l'Innovation et des structures de valorisation des universités et des organismes de recherche (CONNECTUS), ces structures contribueront, en réunissant les acteurs locaux, à créer des synergies et à améliorer l'efficacité de leur coopération. Des conseillers technologiques soutiendront les PME/PMI, en particulier dans le cadre des objectifs des pôles de compétitivité. Ce dispositif sera complété par la construction d'un « Hôtel de plates-formes technologiques ».

Ces trois constructions devraient bénéficier de fonds européens dans le cadre du FEDER.

La constitution de «clusters» s'appuyant sur des coopérations locales contribuera à renforcer les capacités d'innovation des entreprises en Alsace. Un programme spécifique sur les «clusters» sera financé, en liaison avec l'Agence Régionale d'Innovation et les agences départementales de développement économique.

L'Etat et les Collectivités Territoriales soutiendront les plates-formes technologiques et les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) en termes d'équipements et de conseil technologique, afin de renforcer leurs actions de transfert entre les mondes académique et industriel. Un soutien spécifique sera accordé à la plate-forme « agrosystèmes » dans le cadre du Biopôle de Colmar et au développement d'un centre de ressources image sur le site d'Illkirch.

## 1.4 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
	<b>Formations professionnelles, innovation et transfert de technologies</b>	<b>89,132</b>	<b>37,592</b>	<b>18,941</b>	<b>7,094</b>	<b>8,806</b>	<b>0,900</b>	<b>5,866</b>	<b>3,143</b>	<b>1,390</b>	<b>2,000</b>
	Développement et modernisation des IUT	17,930	7,050	3,074	1,890	1,183	0,900	0,283	0,900	1,390	
ES1	Création d'un 3ème département IUT de Haguenau	7,230	2,300	1,390	1,390						
ES2	Création d'un 6ème département IUT de Colmar	5,000	1,800	0,900		0,900	0,900				
ES3	Création d'un 7ème département IUT de Mulhouse	1,700	0,850	0,284		0,283		0,283			
ES4	Construction de la bibliothèque de l'IUT d'Illkirch	2,000	1,100						0,900		
ES5	Modernisation et restructuration de l'IUT d'Illkirch	2,000	1,000	0,500	0,500						
	Formation professionnelle et aide à l'insertion	19,702	7,542	3,235	4,194				3,233		
ES6	IUFM de Strasbourg - 2ème tranche	14,500	4,800	2,733	2,794				2,733		
ES7	Aménagement du Centre de formation des musiciens intervenants à Sélestat (CFMI)	2,402	1,442		0,960						
ES8	Renforcement des formations à l'INSA	2,800	1,300	0,500	0,500				0,500		
	Ecole de Chimie de Mulhouse	27,500	13,750	4,584		4,583		4,583			
ES9	Ecole de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) - Centre de recherche (dont LPSE et LGRE) et extension de l'école pour formations internationales	27,500	13,750	4,584		4,583		4,583			
	Valorisation, transfert	24,000	9,250	8,050	1,010	1,040		0,790	1,010		2,000
R3	Actions transversales en faveur de l'innovation	4,000	2,000	2,000							
RE14	Projets et équipements pour les CRIT, les plates-formes technologiques...	10,500	5,250	4,500	0,250	0,250			0,250		
	<b>Constructions :</b>	<b>9,500</b>	<b>2,000</b>	<b>1,550</b>	<b>0,760</b>	<b>0,790</b>	-	<b>0,790</b>	<b>0,760</b>	-	<b>2,000</b>
ES10C	Porte de l'innovation à Strasbourg	4,700	1,000	0,760	0,760				0,760		1,000
ES11C	Maison de l'innovation et de l'entreprise à Mulhouse	4,800	1,000	0,790		0,790		0,790			1,000

## **1.5. UNIVERSITE EUROPEENNE DE STRASBOURG**

Au travers des projets inscrits dans ce Contrat de Projets, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont la volonté d'affirmer la dimension universitaire européenne de Strasbourg. L'objectif est de préfigurer la constitution de la future Université Européenne de Strasbourg (UES).

### **Aménager la Tour Multimédia**

L'Etat et les Collectivités Territoriales soutiendront la création de la **Tour Multimédia**. Ce projet d'immobilier et d'équipement constituera un outil moderne en matière de recherche, de développement et d'exploitation des technologies numériques au service des missions de l'enseignement supérieur, du système éducatif et de formation alsacien. La Tour Multimédia contribuera à renforcer l'attractivité de l'Université de Strasbourg et de l'Alsace au plan national et international.

### **Créer un pôle de compétences d'administration publique**

L'Etat et les Collectivités Territoriales contribueront à la constitution d'un pôle de compétences d'administration publique à Strasbourg (PAPS) par le regroupement de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP), de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) et de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET). Ce projet ambitionne de créer, aux côtés de l'ENA, un lieu d'expertise et de référence internationale en matière de management public et de gouvernance. L'opération permettra de conforter et de développer les compétences existant dans les domaines de la formation et de la recherche au sein des instituts, et de diversifier les publics visés. Ce Contrat de Projets inclut une première tranche fonctionnelle à hauteur de 17,5 M€, qui comprendra les éventuelles acquisitions foncières nécessaires.

### **Moderniser des locaux d'enseignement**

Les opérations de restructuration ou d'extension des **locaux d'enseignement** visent à accroître la synergie entre recherche et enseignement, dans une logique de pôles de

compétences. Ces pôles permettront d'offrir une meilleure lisibilité des formations professionnalisantes des universités dans trois domaines scientifiques :

- Médecine,
- Physique, Technologie et nanostructures
- Informatiques, sciences et techniques de l'information et de la communication.

Il s'agit également d'aligner l'immobilier universitaire sur les standards internationaux à travers la modernisation des locaux (Institut Le Bel – Chimie, Faculté de Pharmacie et Faculté Dentaire).

L'Etat et les Collectivités Territoriales s'impliquent dans ces projets dans la mesure où ils contribueront à renforcer l'attractivité nationale et internationale de Strasbourg dans le domaine universitaire.

## 1.6 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
	Université Européenne de Strasbourg	54,53	24,76	10,09	8,69				8,60		
	Création de la Tour Multimédia à Strasbourg (Esplanade)	14,50	6,30	2,83	2,83				2,84		
ES12	Création de la Tour Multimédia à Strasbourg (Esplanade)	14,50	6,30	2,83	2,83				2,54		
	Pôle Administration Publique de Strasbourg	17,50	6,50	3,38	3,38				3,38		
ES13	Construction du pôle d'administration publique 1ère tranche (IEP/IPAG/NET)	17,50	5,50	3,38	3,38				3,38		
	Locaux d'enseignement	22,53	12,96	3,88	2,68				2,68		
ES14	Regroupement et optimisation des locaux d'enseignement du bâtiment 4 de la faculté de Médecine	3,00	1,50	0,50	0,50				0,50		
ES15	Constitution d'un Pôle "Physique, Technologie, nanosciences" à Cronenbourg	6,30	3,15	1,05	1,05				1,05		
ES16	Constitution d'un Pôle Informatique à Illkirch	5,20	3,70	0,50	0,50				0,50		
ES17C	Modernisation et optimisation des locaux de la faculté de Pharmacie à Illkirch	1,30	1,30								
ES18C	Achèvement de la reconstruction de l'Institut Le Bel - Chimie à Strasbourg	3,00	3,00								
ES19	Construction de la faculté dentaire - budget complémentaire	3,73	0,30	1,83	0,63				0,63		



## 1.7. VIE UNIVERSITAIRE

### **Bibliothèques**

L'Etat et les Collectivités Territoriales poursuivront la modernisation et la restructuration de la **Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS)**. Cette opération comprend l'amélioration des conditions d'accueil du public (espaces de libre accès aux collections, accès à la documentation électronique, salle d'exposition, auditorium...) et l'agrandissement de la bibliothèque par la création d'un nouveau site de conservation. Au-delà de la restructuration d'un bâtiment emblématique de Strasbourg et de l'Alsace, ceci confortera les grandes vocations de la deuxième Bibliothèque Nationale de France d'appui à la recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales et de bibliothèque patrimoniale de dimension européenne.

Le projet de **Bibliothèque Centrale de Mulhouse** vise à créer un environnement documentaire adapté aux besoins des étudiants et des chercheurs du campus de l'Illberg à Mulhouse dans le cadre d'une politique documentaire régionale. Il favorisera la mobilité internationale par le développement du Centre de Langues en Auto-formation Multimédias. Il contribuera à l'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Université de Haute Alsace et à la valorisation de la production scientifique des chercheurs.

La restructuration et le réaménagement du **Service Commun de Documentation pour les disciplines scientifiques** de Strasbourg permettront de mieux répondre aux besoins des étudiants et des chercheurs par un accès plus large aux collections imprimées et électroniques et par le développement de la formation aux nouveaux outils documentaires. Le but est également d'accroître les capacités de stockage des collections. Cette opération participera au développement de l'attractivité des Universités de Strasbourg aux niveaux national et international.

### **Cités Universitaires**

Des concours financiers importants seront mobilisés pour améliorer la vie étudiante. Ils tendront à fournir aux étudiants un cadre de vie de qualité et à augmenter l'attractivité des campus alsaciens et l'intégration de l'université dans la ville.

Deux opérations retenues consistent à rénover et à restructurer certaines **cités universitaires** de Strasbourg (bâtiment Weiss B) et de Mulhouse (Bâtiment C), afin d'héberger les étudiants à des niveaux de confort et de services adéquats.

De plus, les opérations d'aménagement du campus de l'Esplanade et d'Illkirch à Strasbourg et des campus de Colmar et de Mulhouse accompagneront la réalisation des constructions nouvelles. Elles devront améliorer la qualité et la fonctionnalité des espaces extérieurs universitaires. Ces opérations bénéficieront, le cas échéant, d'efforts complémentaires des villes concernées.

## 1.8 SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
	Vie Universitaire	49,10	27,66	6,99	3,25	3,29		3,99	3,96		
	Bibliothèques universitaires	36,30	17,46	6,99	2,60	2,69		2,69	2,60		
ES20	Modernisation, extension et reconstruction de la BNUS - 2ème tranche	18,00	10,50	2,50	2,50				2,50		
ES21	Construction d'une bibliothèque centrale à Mulhouse	14,70	5,15	2,69		2,69		2,69			
ES22	Restructuration et réaménagement du SCD sciences	2,60	1,80	0,80							
	Cités universitaires	8,10	6,40		0,75	0,60		0,60	0,75		
ES23C	Bâtiment C de Mulhouse	3,60	2,40			0,60		0,60			
ES24C	Bâtiment Weiss B à Strasbourg	4,50	3,00		0,75				0,75		
	Aménagement de campus	6,70	4,70					0,30	0,70		
ES25C	Aménagement du campus de l'Esplanade	4,00	3,30						0,70		
ES26C	Aménagement du campus d'Illkirch	0,50	0,50								
ES27C	Aménagement des campus du Grillentbreit et du Biopôle à Colmar	0,40	0,40								
ES28C	Aménagement du campus de l'Ilberg et de la Fonderte	0,80	0,50					0,30			

## **2. AMELIORER L'ACCES A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique est de 26,1 Millions d'euros.<sup>2</sup>*

### **2.1. ACTIONS**

L'objectif du contrat de Projets en matière d'accession à l'emploi et à la formation professionnelle est d'anticiper et d'accompagner les mutations industrielles pour enrayer la progression du chômage.

L'Etat et la Région partagent l'objectif d'élever le niveau de formation et de qualification, car l'employabilité des personnes dépend pour partie de leur capacité à se former pour pouvoir exercer d'autres métiers. Les investissements inscrits dans le Contrat de Projets visent à **moderniser et à développer l'AFPA**. Ils seront centrés sur la mise en place de formations qualifiantes d'intérêt régional, répondant aux besoins des entreprises et validées conjointement par l'Etat et la Région (dans le cadre du schéma pluriannuel des formations de l'AFPA). Les premières priorités proposées sont les énergies renouvelables, la restauration, les travaux publics, la maintenance et la production industrielle.

Les investissements inscrits au Contrat de Projets couvrent le développement ou la modernisation des formations de l'AFPA, l'achat d'équipements matériels pédagogiques et techniques ainsi que des prestations d'aménagement des locaux correspondants.

---

<sup>2</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés portent les n° : 103, 127

L'Etat investira plus particulièrement sur le patrimoine immobilier et la Région sur les formations.

L'efficacité des dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement à l'emploi, revêt une importance capitale. Afin d'optimiser les moyens, l'Etat et la Région centrent leur priorité sur la prospective, les études, l'information et l'ingénierie avec pour objectif de mieux éclairer les choix des décideurs territoriaux et d'améliorer l'efficacité des réseaux de l'insertion professionnelle.

C'est pourquoi le Contrat de Projets financera le fonctionnement de structures travaillant en appui à l'insertion professionnelle tout au long de la vie. Il s'agit :

- de l'Observatoire Régional de l'Emploi Formation (OREF), chargé de l'analyse, de l'étude, de la statistique et de la prospective en lien avec les mutations économiques. L'OREF est également chargé de la mise en place et de la gestion d'une base de données consacrée à la relation formation-emploi, accessible aux partenaires régionaux et aux acteurs locaux, dont les Maisons de l'Emploi et de la Formation. Enfin, il développe des études sectorielles notamment à caractère prospectif selon un ordre de priorités défini grâce à une gouvernance nouvelle de nature à permettre la prise en compte des attentes des partenaires concernés, dont les partenaires sociaux.
- du centre ressources chargé de l'animation et de la professionnalisation du réseau des acteurs de l'insertion dont le financement sera assuré par l'Etat.

L'Etat, dans le cadre du Contrat de Projets, assurera le financement de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), qui assure l'analyse de l'organisation et des conditions réelles du travail. La diffusion des interventions réalisées et la capitalisation des enseignements recueillis puis diffusés alimentent le dialogue social.

Face à la profonde restructuration du tissu industriel alsacien, des mesures d'anticipation et d'accompagnement des mutations sont nécessaires sur certains bassins ou secteurs concernés.

Le projet de « contrats de filières » vise ainsi à **accompagner les démarches collectives d'entreprises** au sein de filières ou «clusters», motivées par une volonté de réponse collective face aux mutations en cours ou à venir. A ce stade, la mise en place de contrats pluriannuels entre l'Etat, la Région et un représentant de la filière ou du «cluster» permettra de formaliser la stratégie collective envisagée par la filière pour répondre aux enjeux détectés, de préciser le plan d'actions et de structurer les soutiens publics autour de ces actions. Le secteur textile fait d'ores et déjà l'objet d'un contrat d'objectifs sur 2005-2008. D'autres contrats pourront être envisagés sur les futurs «clusters» ou dans des filières en évolution, telles la chimie, la mécanique, l'électronique, la plasturgie, l'automobile...

Enfin, l'élévation du niveau de qualification et, par conséquent, le **développement des compétences** des actifs est un défi prioritaire à relever en Alsace en raison d'une économie de plus en plus fondée sur l'innovation et les compétences.

Le dispositif « Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences » (EDEC) permet de soutenir l'effort d'adaptation en mettant en œuvre avec les partenaires sociaux des projets d'actions concertés dans les branches et les territoires. Il peut financer, en amont, des études prospectives en lien avec l'OREF, et, en aval, le déploiement d'actions concrètes de formations innovantes. Par ailleurs, le vieillissement de la population active annonce des mutations démographiques importantes. La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) doit faciliter le maintien dans l'emploi des salariés et le renouvellement des compétences.

Dans le cadre du Contrat de Projets, l'Etat et la Région mèneront des actions coordonnées, qui s'appuieront sur l'EDEC et la GPEC. Elles pourront prendre la forme de diagnostics, ou d'élaboration et de mise en œuvre de plans d'actions pour développer l'employabilité dans les secteurs en développement ou en mutation.

Pour sa part, la Région mobilisera son dispositif régional à destination des actions négociées avec les entreprises pour, d'une part, accompagner les efforts des entreprises en matière de

qualification des populations les plus fragiles et, d'autre part, offrir les formations requises aux demandeurs d'emplois susceptibles d'être recrutés.

## 2.2. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres
	<b>Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle</b>	<b>52,142</b>	<b>17,500</b>	<b>34,642</b>	-	-	-	-	-	-
	Accès et retour à l'emploi	24,071	7,750	16,321						
FP1	Investissement pour la modernisation et le développement de l'AFPA	13,729	3,729	10,000						
FP2	Centre de ressources et animation	6,642	3,321	3,321						
FP4	Développement des compétences	3,700	0,700	3,000						
	<b>Industrie</b>	<b>2,000</b>	<b>1,000</b>	<b>1,000</b>						
FP3	Anticipation et accompagnement des mutations par des démarches de filières et de clusters	2,000	1,000	1,000						



### **3. RENFORCER LE RAYONNEMENT CULTUREL DE L'ALSACE**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique  
est de 47,1 Millions d'euros.<sup>3</sup>*

La densité et l'intérêt du patrimoine en Alsace constituent des atouts incontournables de l'attractivité de la région. L'investissement dans les équipements culturels et la mise en valeur du patrimoine contribuent donc fortement au rayonnement et à l'attractivité de l'Alsace et de ses grandes villes.

Les quatre opérations inscrites au Contrat de Projets concernent, d'une part, des équipements muséographiques : musée d'Unterlinden de Colmar, musée national de l'Automobile à Mulhouse, musée Alsacien à Strasbourg, et, d'autre part, le château du Haut-Koenigsbourg. Elles répondent chacune à la volonté de doter l'Alsace de grands équipements culturels de rayonnement national et à renforcer la cohésion territoriale. Le renforcement de l'attractivité touristique du nord de l'Alsace constitue également l'un des enjeux du projet de création du Musée Lalique, inscrit au Contrat de Projets.

L'Etat et les Collectivités Territoriales expriment, au travers du Contrat de Projets, leur soutien au rayonnement culturel de l'Alsace et réaffirment leur ambition de voir Strasbourg concourir pour devenir « Capitale Européenne de la Culture ».

#### **3.1. GRANDS PROJETS**

**Le Château du Haut-Koenigsbourg**, classé monument historique depuis 1993, est l'un des sites culturels et touristiques les plus visités de France (522 000 visiteurs par an). A la suite

---

<sup>3</sup> Pour l'Etat le programme LOLF concerné porte le n° : 175

de sa restauration au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il offre une vision unique de ce qu'était un château fort dans le sud du bassin rhénan à la fin du Moyen-Âge. Ce site, qui fera l'objet d'un transfert de propriété au Département du Bas-Rhin, bénéficiera au titre du Contrat de Projets de deux types de travaux :

- d'une part, des travaux de mise aux normes des installations techniques du château,
- d'autre part, des travaux d'aménagement et de valorisation de l'édifice, les participations de l'Etat ne concernant alors que des travaux de restauration inclus dans ces travaux d'aménagement et de valorisation. Les travaux de valorisation seront pris en charge intégralement par le Conseil Général.

Ce programme constitue également le programme quinquennal de travaux finançables par l'Etat dans le cadre du transfert de cet édifice au Département du Bas-Rhin.

Le **musée d'Unterlinden de Colmar**, ouvert en 1853 et situé dans un ancien couvent des Dominicaines du 13<sup>ème</sup> siècle, contribue au rayonnement de l'Alsace. Il doit sa réputation internationale à la qualité de ses collections centrées sur le retable d'Issenheim et les primitifs rhénans, à sa section de référence pour la sculpture du Moyen-Âge tardif, ainsi qu'à ses collections et ses expositions d'art contemporain.

En 2002, un diagnostic scientifique et culturel du musée a démontré l'insuffisance des surfaces d'exposition, la saturation des réserves et l'inadaptation des différentes structures (boutique, espace d'accueil, locaux techniques, circulation interne...).

Au travers du Contrat de Projets, l'Etat et les Collectivités Territoriales ont convenu de financer une extension et une amélioration de la présentation des collections permanentes, un centre de documentation, une salle de conférence, des espaces d'exposition temporaires ainsi que des locaux techniques adaptés. A ces travaux d'agrandissement s'ajouteront des travaux de restauration spécifiques aux Monuments Historiques.

Ce projet permettra au musée Unterlinden de se conformer aux normes muséologiques en

vigueur et de conserver son rang parmi les grandes institutions culturelles européennes, tout en augmentant pour le public l'attractivité environnementale du site.

L'opération de restructuration et l'extension du **Musée Alsacien** est également inscrite au Contrat de Projets. Le musée Alsacien est emblématique de la culture régionale. Il est installé dans trois maisons strasbourgeoises de la Renaissance, sur une surface utile de 2 000m<sup>2</sup>. Les travaux, dans un musée maintenant centenaire, s'inscrivent dans le cadre d'un projet culturel validé par la Direction des Musées de France. Ils sont indispensables pour retrouver le niveau de fréquentation de 1999 (65 000 visiteurs par an pour 50 000 aujourd'hui). Ils incluent des mises aux normes des locaux destinés au public, la création de véritables réserves pour la conservation des collections, ainsi que de nouveaux locaux d'exposition temporaire et permanente, de documentation et de travail. Conformément aux recommandations de la Commission de Sécurité, l'aménagement d'un accès et d'une sortie de secours pour les personnes handicapées sera nécessaire.

Le Contrat de Projets 2007-2013 permet enfin de poursuivre le projet de restructuration architectural et muséographique du **musée National de l'Automobile de Mulhouse**. Ce projet a pour ambition de donner à ce musée une dimension nouvelle. Au-delà de la présentation de la fabuleuse collection Schlumpf (plus de 600 voitures dont 120 Bugatti et un nombre très important de pièces extrêmement rares, voire uniques), il s'agit de réaliser un musée de la **Civilisation Automobile Française**. Cette orientation nouvelle nécessite l'adaptation des locaux, qui a été initiée lors du CPER 2000-2006. Il reste à réaliser la piste d'évolution, la modernisation des équipements d'accueil du public et la transformation du bâtiment destiné aux réserves, dont un tiers sera ouvert au public.

Il est à noter que le projet de pôle culturel regroupant les archives et la médiathèque départementales du Haut-Rhin sera traité hors Contrat de Projets, dans le cadre de la dotation globale de décentralisation.

### 3.2. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres
	<b>Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace</b>	<b>47,080</b>	<b>11,658</b>	<b>8,120</b>	<b>5,760</b>	<b>5,000</b>	<b>7,502</b>	<b>4,000</b>	<b>5,040</b>	-
	<b>Château du Ht-Koenigsbourg</b>	6,480	3,240		3,240					
C1	Travaux de mise en sécurité du château du Haut-Koenigsbourg	4,320	2,160	-	2,160					
C2	Travaux de mise en valeur du château du Haut-Koenigsbourg	2,160	1,080	-	1,080					
	<b>Musée Unterlinden</b>	18,000	3,600	3,600		3,000	7,502			
C3	Extension du Musée d'Unterlinden de Colmar	18,000	3,600	3,600		3,000	7,502			
	<b>Musée Alsacien</b>	12,600	2,520	2,520	2,520				5,040	
C4	Restructuration du musée alsacien à Strasbourg	12,600	2,520	2,520	2,520				5,040	
	<b>Musée de l'automobile</b>	10,000	2,000	2,000		2,000		4,000		
C5	Réserves et aires d'évolution du musée de l'automobile à Mulhouse	10,000	2,000	2,000		2,000		4,000		

## **4. MODERNISER ET ADAPTER LES FILIERES AGRICOLES ET FORESTIERES**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique  
est de 32,4 Millions d'euros.<sup>4</sup>*

Les priorités du volet agriculture-forêt du Contrat de Projets s'inscrivent dans les orientations stratégiques européennes et nationales.

L'Alsace souhaite consolider son positionnement agricole sur ses filières à haute valeur ajoutée. La préservation de la rentabilité des filières, contrainte par la petite taille des exploitations et la recherche de produits de qualité, passe par l'investissement dans la transformation et le rapprochement entre le producteur et le consommateur. Le présent Contrat de Projets prévoit un investissement substantiel pour ce secteur d'activité en Alsace.

Par sa forêt, l'Alsace dispose d'un potentiel énergétique, économique et environnemental remarquable. L'enjeu est d'être plus efficace dans la mobilisation de la ressource et d'accompagner la filière bois vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Aussi, les activités de transformation et la structuration de l'aval de la filière doivent être soutenues pour développer de nouveaux marchés, dans le domaine énergétique notamment.

Les opérations inscrites au Contrat de Projets visent à :

- aider les entreprises agricoles et forestières à moderniser leurs outils de production ;
- soutenir les filières agricoles et forestières afin qu'elles adaptent leurs pratiques, leurs productions ainsi que leurs structurations afin de répondre aux exigences du marché ;
- accompagner le renouvellement des exploitations agricoles.

---

<sup>4</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés portent les n° : 142, 149, 154, 227

Au travers des deux premiers axes d'intervention seront également soutenus la prise en compte et le respect des préoccupations environnementales.

#### **4.1. MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION DES ENTREPRISES AGRICOLES**

Le développement d'une agriculture durable passe par un effort particulier de modernisation de l'outil de production des entreprises agricoles. Ces investissements, destinés à améliorer la compétitivité des exploitations, tiendront compte des exigences de protection de l'environnement. Ils s'inscrivent dans le nouveau contexte imposé par la réforme de la Politique Agricole Commune.

L'Etat, la Région et les deux Départements alsaciens s'engagent en commun dans:

- un Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) destiné à soutenir les investissements contribuant à la modernisation et l'adaptation des élevages bovins, ovins et caprins.
- un Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) dont l'enjeu majeur réside dans la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux. La réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles de répondre aux exigences de reconquête du bon état des eaux en Alsace sera soutenue.

Ces deux plans sont également inscrits dans le volet régional du Plan de Développement Rural 2007-2013 et bénéficient à ce titre d'aides européennes (FEADER) et du soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

## **4.2. RENOUELEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

La politique de renouvellement des exploitations agricoles est une priorité pour l'Etat. A ce titre, l'Etat s'engage financièrement pour soutenir l'animation régionale de cette politique, apporter un soutien particulier aux installations hors cadre familial et accompagner la cessation d'activité au profit de l'installation des jeunes agriculteurs.

## **4.3. ADAPTATION DES FILIERES AGRICOLES DE QUALITE**

Le contexte régional alsacien impose à l'agriculture de s'orienter vers des productions de qualité, à haute valeur ajoutée, répondant aux attentes du consommateur et de la société. Il s'agit par conséquent de favoriser l'adaptation des filières agricoles de qualité, notamment via l'intervention des Offices.

Dans le domaine des productions végétales, l'Etat (VINIFLHOR et ONIGC) et la Région s'engagent ainsi à soutenir les filières de production dans leurs efforts de recherche appliquée. La vocation est d'adapter les productions aux attentes du marché et de développer des filières de diversification. Un soutien sera également apporté à la réalisation d'investissements spécifiques contribuant à l'amélioration qualitative des produits, à des pratiques respectueuses de l'environnement et à la diversification des cultures et de leurs utilisations. Enfin, les démarches de segmentations de marchés seront également soutenues.

Dans le domaine des productions animales, l'intervention de l'Etat (Office de l'Elevage) et de la Région cible l'amélioration des pratiques d'élevage et des conditions de travail des éleveurs ainsi que l'adaptation des productions aux attentes du marché.

Ces interventions sont complétées par un soutien particulier à l'élevage de montagne dans ses efforts d'amélioration qualitative des produits, de valorisation des produits locaux et de diversification des activités. Les montants consacrés à ce soutien particulier à l'élevage seront

rappelés pour mémoire dans la Convention interrégionale du massif des Vosges. Ils sont de 490 000 € pour l'Etat (programme 227 – Office de l'Elevage) et de 650 000 € pour le Conseil Régional d'Alsace.

Par ailleurs, l'Etat et la Région apportent un appui à la recherche appliquée et au transfert de technologies au profit des industries agro-alimentaires, dans le domaine de la qualité sanitaire, nutritionnelle et sensorielle des produits. Une partie des crédits de l'Etat au profit de la recherche est réservée au financement de bourses de thèses dans le domaine du génie de l'environnement (ENGEES).

#### **4.4. DYNAMISER L'AGRICULTURE DE MONTAGNE**

La mise en œuvre d'une politique agricole de montagne est une priorité pour la Région Alsace ; elle répond à une volonté forte d'un développement économique du Massif Vosgien.

Les objectifs de la politique agricole de montagne du Conseil Régional sur le Massif Vosgien sont l'amélioration de la performance des entreprises agricoles, le maintien du tissu agricole (économique, démographique) et l'adaptation aux évolutions agricoles actuelles.

Il convient de mentionner que l'agriculture de montagne est déjà prise en compte dans le cadre du volet agricole de la Convention interrégionale du massif des Vosges. Ainsi, les dotations prévues par l'Etat et la Région Alsace contribueront à la valorisation économique de l'agriculture de montagne et au soutien de projets s'inscrivant dans la multi-fonctionnalité de l'agriculture.



## 4.5 MOBILISATION DE LA RESSOURCE FORESTIERE

La forêt alsacienne présente un potentiel de production important dont il convient d'améliorer **la mécanisation et la mobilisation de la ressource**. Par conséquent, la compétitivité des entreprises forestières et la structuration de la filière bois doivent être améliorées.

L'Etat et la Région s'engagent à accompagner :

- la compétitivité de la filière et la logistique. La modernisation des entreprises de travaux forestiers d'une part, et l'organisation de la collecte et du transport des bois d'autre part, seront financées afin de réduire les coûts de récolte et d'optimiser la mobilisation de la ressource. Cette action est également inscrite dans le volet régional du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 et bénéficie à ce titre d'aides européennes (FEADER);
- la structuration de la filière bois et de première transformation. Les interventions visent à soutenir les actions d'adaptation des produits sciés aux exigences du marché ainsi que les investissements matériels s'y rapportant dans les entreprises de première transformation.

## 4.6. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région Alsace	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Fonds européens (à titre indicatif)
<b>Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières</b>		<b>32,364</b>	<b>11,257</b>	<b>11,656</b>	<b>2,489</b>	<b>2,489</b>	-	-	-	<b>4,473</b>
<b>Agriculture</b>		<b>27,492</b>	<b>9,052</b>	<b>9,666</b>	<b>2,489</b>	<b>2,489</b>				<b>3,796</b>
A1	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage - Plan végétal pour l'environnement	15,270	3,570	2,926	2,489	2,489				3,796
A2	Accompagnement du renouvellement des exploitations agricoles	2,500	2,500							
A3	Soutien à l'agriculture de montagne	3,500		3,500						
A4	Adaptation des filières agricoles de qualité	6,222	2,982	3,240						-
<b>Recherche dans l'agro-alimentaire et dans l'environnement</b>		<b>0,499</b>	<b>0,259</b>	<b>0,240</b>						
A5	Recherche dans l'agro-alimentaire (CRITT Aériel)	0,380	0,140	0,240						-
A6	Recherche dans l'environnement	0,119	0,119							-
<b>Forêts</b>		<b>4,373</b>	<b>1,946</b>	<b>1,750</b>						<b>0,677</b>
A7	Mécanisation et mobilisation compétitive de la ressource et de la logistique	3,677	1,600	1,400						0,677
A8	Structuration de la filière et première transformation	0,696	0,346	0,350						-

## **5. DEVELOPPER LES MODES DE TRANSPORTS ALTERNATIFS AU MODE ROUTIER**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique est de 423,6 Millions d'euros.<sup>5</sup>*

L'arrivée des TGV Est européen (1ère et 2ème phases) et Rhin-Rhône (branche Est – 1ère phase) est le fait marquant de la période couverte par le Contrat de Projets. Elle conduira à l'augmentation du nombre de passagers, et se traduira par l'amélioration de l'offre ferroviaire sur les grandes lignes mais aussi sur le réseau TER, lequel diffusera l'«effet TGV» sur tout le territoire.

En effet, l'augmentation de la demande impose nécessairement des actions visant à améliorer l'offre, tant du point de vue des infrastructures (modernisation, augmentation de capacité) que des services (information multimodale, confort des gares, aménagements d'intermodalité...). Les opérations inscrites au Contrat de Projets portent en priorité sur l'infrastructure. En effet, l'augmentation de la capacité sur l'axe Nord-Sud, véritable épine dorsale de l'infrastructure ferroviaire alsacienne, constitue l'enjeu majeur des investissements réalisés dans le domaine du transport. Elles concernent également la desserte des espaces urbains (tramway) et périurbains (tram-train, TSPO) et le développement des alternatives au transport routier des marchandises (rendus possibles par les investissements d'augmentation de capacité sur l'axe Nord-Sud).

Les opérations relatives aux transports contribuent ainsi de façon déterminante aux trois priorités du Contrat de Projets :

---

<sup>5</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés porte le n° : 226

1°) valoriser l'arrivée des TGV dans les infrastructures régionales et locales est une action majeure pour l'attractivité du territoire et son développement économique.

2°) faciliter la mobilité des femmes et des hommes sur le territoire alsacien est un vecteur important de cohésion sociale. A ce titre, certaines opérations inscrites dans le Contrat de Projets ont pour objectif de permettre une meilleure desserte de quartiers sensibles. Elles participent de cette façon de manière très significative au désenclavement social de ces quartiers.

3°) développer des alternatives aux transports routiers participe pleinement à la qualité de vie des Alsaciens et à la préservation de la qualité de l'air, en limitant les rejets des gaz à effet de serre.

Les signataires du Contrat de Projets réaffirment leur volonté de voir les deuxièmes phases des LGV Est et Rhin-Rhône aboutir dans les meilleurs délais possibles. Pour y contribuer, ils s'engagent à mener dès que nécessaire les actions qui leur incombent (études, réservation foncières).

## **5.1. CAPACITE DE L'EPINE DORSALE FERROVIAIRE NORD-SUD**

Dans la perspective de l'arrivée des TGV, l'objectif premier est d'augmenter la capacité de l'épine dorsale ferroviaire de l'Alsace, afin de permettre l'ensemble des circulations souhaitées sur le réseau alsacien, notamment en heures de pointe : TGV, TER, trains fret. Cet axe structurant est par conséquent à adapter en priorité absolue, tant au nord et au sud de Strasbourg qu'au nord et au sud de Mulhouse.

L'opération de création d'un évitement à Erstein sera poursuivie en inscrivant au Contrat de Projets 2007-2013 les tranches postérieures au financement mis en place au 31/12/2006. La mise en service prévue en 2009 apportera un gain important de capacité au sud de Strasbourg en complément des aménagements de voies en gare de Sélestat réalisés dans le cadre du Contrat de Plan 2000/2006.

Une enveloppe budgétaire significative (70 M€) est destinée à la réalisation d'autres investissements de capacité sur cet axe structurant Nord-Sud alsacien. A ce titre, les projets qui pourraient être retenus concernent principalement quatre secteurs :

- l'augmentation de capacité entre Strasbourg et Vendenheim, par la création d'une véritable quatrième voie (parcourable à la vitesse la plus proche possible des trois autres voies (160 km/h)) ;
- l'augmentation de capacité en gare de Strasbourg, par l'aménagement de la ligne ligne Strasbourg Neudorf – Kehl. Au stade actuel des études, les actions envisagées sont la banalisation complète des voies, la création d'un terminus technique TER ainsi qu'un accès alternatif performant à Neudorf et au Port du Rhin pour le garage des rames voyageurs ;
- l'augmentation de capacité au nord de Mulhouse, par la création d'une troisième voie positionnée aux environs de Bollwiller
- l'augmentation de capacité au sud de Mulhouse a déjà donné lieu à une opération déclarée d'utilité publique, avec l'évitement de Sierentz. Cette opération sera réexaminée à la lumière des nouveaux besoins exprimés notamment en matière de fret.

Le projet de raccordement ferroviaire court de Mulhouse (« shunt de Mulhouse »), opération prioritaire sur l'axe nord-sud alsacien, a pour vocation de diminuer la durée du trajet entre Lyon et Colmar ou Strasbourg de 10 à 15 minutes pour les trains ne desservant pas Mulhouse. La convention de financement de la LGV Rhin – Rhône Branche Est (1<sup>ère</sup> phase) précise que ce raccordement sera réalisé dans le même temps que la première phase de la branche Est de la LGV avec l'objectif d'une mise en service au même horizon que la première phase de la branche Est (deuxième semestre 2011). Son coût, estimé aujourd'hui à 40 M€, est inscrit par voie de conséquence dans le Contrat de Projets. Cette opération bénéficiera prioritairement des économies éventuellement réalisées sur la construction de la première phase de la branche Est. Le bouclage du plan de financement fera l'objet d'une convention spécifique.

Enfin, des études préparatoires et prospectives seront réalisées dans le cadre du Contrat de Projets, ainsi que des acquisitions foncières d'opportunité sur l'emprise du raccordement

ferroviaire de l'Euro Airport.

## **5.2. DESSERTE DES TERRITOIRES URBAINS ET PERI-URBAINS**

La desserte fine des territoires constitue le second axe des projets pour la période 2007-2013.

### **Poursuite de la réalisation des Trams-Trains**

Le Contrat de Projets s'attachera à poursuivre la réalisation des premières phases des opérations tram-train de « Mulhouse – Vallée de la Thur » et de « Strasbourg – Bruche – Piémont des Vosges » par l'inscription des tranches de financement postérieures aux engagements budgétaires à fin 2006.

La mise en service de la 1ère phase du tram train de « Mulhouse – Thann – Kruth » interviendra en 2010. Les études nécessaires au lancement des travaux de la seconde phase seront également réalisées dans le cadre de ce Contrat de Projets.

### **Construction d'un Transport Collectif en Site Propre à l'Ouest de Strasbourg**

Le projet de Transport Collectif en Site Propre sur l'axe Ouest de l'agglomération de Strasbourg (TSPO) permettra de desservir les villages situés à l'ouest de Strasbourg, dans un secteur exclusivement dépendant de la route et dont les infrastructures sont saturées. Il constituera également une desserte urbaine jusqu'au centre de Strasbourg.

L'Etat et les collectivités territoriales, dans le cadre du Contrat de Projets, financeront une étude globale d'avant projet du TSPO (y compris son articulation avec la ligne F du tram), ainsi que la 1ère tranche de la section interurbaine (Wasselone-Eckbolsheim).

### **Modernisation des services ferroviaires sur les lignes régionales**

La modernisation des services et des lignes ferroviaires régionales, en particulier la ligne Haguenau – Niederbronn, est une priorité de l'Alsace. Elle vise à mieux répondre aux

besoins de déplacements en assurant une desserte fine des territoires.

Le rétablissement du trafic sur la ligne Mulhouse – Chalampé vers Fribourg relève de la même problématique à laquelle s'ajoute une dimension transfrontalière (le budget global de l'opération couvre également la modernisation relative au fret).

Les partenaires du Contrat de Projets concernés par ces opérations demanderont à RFF les financements complémentaires nécessaires au bouclage financier.

### **Prolongement des Trams dans les grandes villes**

Les extensions des lignes de tramway « Ouest » de Strasbourg et du réseau de Mulhouse ont pour objectif premier la desserte de quartiers sensibles et des équipements publics situés dans ces zones.

A Mulhouse, le projet consiste à achever la réalisation du réseau de base du tramway urbain desservant les quartiers sensibles. Le Département du Haut-Rhin participera à hauteur de 5% du coût estimé du projet.

A Strasbourg, il comprend l'extension des lignes ouest. Pour les parties urbaines, le Département du Bas-Rhin contribuera au financement, selon la règle habituelle, à hauteur de 5% du coût du projet.

Sous la condition que les ouvrages qui seront réalisés dans la gare de Strasbourg contribuent effectivement à la poursuite du projet de tram-train et à son interconnexion avec le tram, la Région et le Département du Bas-Rhin contribueront, pour ces ouvrages, dans les limites respectives de 8,4 M€ et 6,3 M€. Les ouvrages à construire à cet effet seront définis d'un commun accord dans le cadre d'un comité de pilotage spécifique.

La contribution de ces projets à l'objectif de cohésion sociale justifie la dotation forfaitaire de l'Etat à hauteur de 10 M€ qui sera allouée à chacune de ces agglomérations.

### **5.3. REPORT INTERMODAL DU TRANSPORT DE MARCHANDISES**

#### **Adaptation des lignes ferroviaires au développement du fret**

L'opération sélectionnée consiste à créer une ligne fret « uniformisée » ouvrant la zone portuaire d'Ottmarsheim au réseau ferré allemand. Les travaux programmés sont l'aménagement de la gare de Bantzenheim et la télécommande des installations de l'île Napoléon et la modernisation de la section Bantzenheim – frontière. Cette opération est un élément constitutif de l'opération citée précédemment et concernant la ligne Mulhouse – Chalampé. Elle sera engagée dès 2007 dans la mesure où les études sont réalisées.

#### **Equipped des ports rhénans**

Les ports rhénans alsaciens constituent d'importantes plates-formes trimodales ayant fortement développé l'activité conteneurs depuis le début de la décennie, par un mode plus respectueux de l'environnement que le trafic routier.

Afin de poursuivre et consolider cette évolution, l'Etat et les Collectivités Territoriales apporteront leur soutien aux investissements favorables au développement du transport combiné sur les quatre sites alsaciens que sont : Lauterbourg, Strasbourg, Colmar/Neuf-Brisach, Mulhouse/Ottmarsheim.

L'opération menée sur le port de Lauterbourg devrait bénéficier de fonds européens dans le cadre du FEDER.

#### **Promotion du transport fluvial**

L'Etat et les Collectivités Territoriales ont la volonté de promouvoir le transport fluvial des marchandises. Ce Contrat de Projets financera des actions en faveur de nouveaux transports fluviaux tels ceux des déchets ultimes ou des ordures ménagères dans la Communauté Urbaine de Strasbourg. Pour permettre ces transports par des péniches de 350 tonnes (soit l'équivalent de 25 camions), la fiabilisation des voies navigables ainsi que la création de



zones d'accostage et de transbordement sont nécessaires.

L'enveloppe budgétaire prévue au Contrat de Projets permettra de réaliser les études économiques et techniques nécessaires, les équipements grutiers et de transbordement, et les travaux de sécurisation et de fiabilisation de l'infrastructure.

L'Etat et les Collectivités Territoriales soulignent la pertinence d'une liaison fluviale Rhin-Rhône. Ils ont engagé une étude préliminaire socioéconomique d'une liaison fluviale à grand gabarit entre la Saône et le Rhin supérieur. D'autres études relatives à cette liaison interrégionale pourront figurer dans les contrats de projets des régions concernées.

## 5.4. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Maîtrise d'ouvrage
<b>Développer les modes de transports alternatifs au mode routier</b>		<b>423,640</b>	<b>125,000</b>	<b>116,200</b>	<b>19,280</b>	<b>8,710</b>	<b>-</b>	<b>50,630</b>	<b>37,540</b>	<b>66,280</b>	
<b>Opérations de capacité indispensables en vue de l'arrivée des TGV</b>		<b>143,470</b>	<b>55,150</b>	<b>68,080</b>		<b>0,500</b>				<b>19,740</b>	
T1	Achèvement de la troisième voie Erstein (axe Strasbourg-Bâle)	29,970	9,650	16,080						4,240	RFF/SNCF
T2	Raccordement court de Mulhouse	40,000	16,000	16,000						8,000	RFF
T3	Aménagement de capacité sur axe Vandenheim Bâle (y compris Strasbourg-Kehl)	70,000	28,000	35,000						7,000	RFF
	Etudes préparatoires et prospectives										
T4	Etudes préparatoires et prospectives (dont acquisitions foncières d'opportunité à l'Euroairport de Bâle-Mulhouse)	3,500	1,500	1,000		0,500				0,500	RFF
<b>Transports collectifs urbains et périurbains</b>		<b>195,370</b>	<b>43,600</b>	<b>26,520</b>	<b>17,880</b>	<b>6,960</b>		<b>50,630</b>	<b>33,840</b>	<b>16,940</b>	
T5	Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (1ère phase)	31,350	10,230	10,630		3,960		3,160		3,370	RFF/SNCF
T6	Tram-train Strasbourg-Bruche-Piéromont des Vosges (1ère phase)	11,020	5,740	1,640	1,080				0,290	2,270	RFF/SNCF
T7	Extension des lignes ouest du tramway de Strasbourg (y compris, s'il y a lieu, l'interconnexion Tram-Train)	70,000	10,000	8,400	8,050				33,550	10,000	RFF/CUS
T8	Transport en Site Propre Ouest (TSPO) 1ère tranche	20,000	6,500	5,000	8,500					-	CG67
T9	Extension des lignes du tramway de Mulhouse	60,000	10,000	-		3,000		47,000		-	SITRAM
	Etudes Tram Train et TSPO										
T10	Etudes : Tram-train Mulhouse-Thann-Kruth (2ème phase)	2,000	0,630	0,600				0,470		0,300	RFF/SNCF
T11	Etudes : TSPO	1,000	0,500	0,250	0,250					-	CG67

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Maîtrise d'ouvrage
<b>Développer les modes de transports alternatifs au mode routier</b>											
	Amélioration de services sur lignes régionales et transfrontalières	46,000	13,300	18,700						12,000	
T12	Amélioration de service ligne Haguenau Niederbronn	24,000	8,000	8,000						8,000	RFF/SNCF
T13	Modernisation Mulhouse-Chalampé pour le transport de fret et 1ère phase pour le trafic voyageurs	22,000	7,300	10,700						4,000	RFF/SNCF
	<b>Transport fluvial</b>	<b>38,800</b>	<b>10,950</b>	<b>2,900</b>	<b>1,400</b>	<b>1,250</b>			<b>3,700</b>	<b>18,600</b>	
	Transports combinés										
T14	Port Autonome de Strasbourg : site de Strasbourg	11,000	2,500	0,900	0,900				0,900	5,800	P.A.S.
T15	Port Autonome de Strasbourg : site de Lauterbourg	10,000	2,700	0,500	0,500					5,300	P.A.S.
T16	Port de Colmar/Neuf-Brisach	1,800	0,450	0,180		0,450				1,000	PORT/CCI
T17	Ports de Mulhouse - Rhin - Oltmarshelm	3,200	0,800	0,320		0,800				1,280	CCI SA
	Canaux										
T18	Aménagements favorisant les transports de marchandises et de déchets	12,800	4,500	1,000					2,800	4,500	VNF

## **6. MIEUX PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ALSACIEN**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique est de 106,6 Millions d'euros.<sup>6</sup>*

L'environnement représente une priorité dans le Contrat de Projets 2007-2013, comme en témoigne l'engagement financier de plus de 106 M€, une contribution d'un niveau jamais atteint dans les précédents CPER.

Les projets retenus répondent à quatre objectifs, qui constituent le volet environnemental d'un développement durable en Alsace:

- la maîtrise de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables,
- l'amélioration de la gestion des cours d'eau,
- la protection contre les risques naturels,
- la protection et la valorisation de la biodiversité.

### **6.1. EFFICACITE ENERGETIQUE ET ENERGIES RENOUVELABLES**

La lutte contre le changement climatique s'organise autour de deux axes forts : la maîtrise de la consommation de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Cette stratégie énergétique se traduit par :

- des actions à caractère transversal, s'appliquant sur l'ensemble du territoire alsacien. Ces actions visent à sensibiliser les acteurs et à leur fournir des outils d'intervention. Les

---

<sup>6</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés portent les n° 153, 181, 211, et mobilisent le Fonds Barnier, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

partenaires envisagent, par exemple, la création d'un label « basse consommation d'énergie » dans les bâtiments neufs et anciens, des études prospectives, notamment en géothermie, des actions de formation, ainsi que l'étude d'un mécanisme « tiers investisseur » destiné à faciliter le respect de la clause conditionnelle sur l'énergie dans les constructions.

- des actions relevant d'une dynamique territoriale, qui ont vocation à diffuser la stratégie nationale des « plans climats », dans le cadre de la méthodologie des projets territoriaux de développement durable élaborés par les Collectivités Territoriales concernées. A cet effet, dans le cadre du Contrat de Projets, l'État et la Région Alsace, soutenue par l'ensemble des autres collectivités territoriales, favoriseront la réalisation de « plans climats territoriaux ». Les projets s'inscrivant dans les plans climats seront considérés comme prioritaires dans l'octroi des subventions. Des aides à l'investissement soutiendront les projets structurants innovants en matière énergétique. Ils accorderont une priorité aux actions visant à l'efficacité énergétique (en se fondant sur l'objectif de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an pour les constructions) et à l'utilisation de toutes les énergies renouvelables, avec une priorité donnée à l'utilisation du bois, l'énergie solaire et la géothermie.

La conférence régionale de l'énergie coordonnera les programmes prévus et chargera un groupe de travail mis en place dans le cadre du comité « EnergieVie » d'instruire ces dossiers (examen et labels).

## **6.2. GESTION DES COURS D'EAU**

La Directive Cadre européenne sur l'eau définit pour chaque pays de l'Union Européenne un objectif de bon état des cours d'eau et des nappes souterraines à l'échéance de 2015. L'Alsace poursuit donc le processus de meilleure gestion de ses cours d'eau, en application de cette Directive.

Par ailleurs, un processus de transfert de la gestion du domaine public fluvial aux

Collectivités Territoriales a été initié, comme le permet le décret n°2005-992 du 16 Août 2005 pris pour application des lois du 30 Juillet 2003 sur la prévention des risques et du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

L'Etat et les Collectivités Territoriales, dans le cadre du Contrat de Projets, concentrent leurs investissements sur un nombre restreint de cours d'eau prioritaires comportant des enjeux :

- soit de transfert de domanialité, de sorte que ce transfert puisse être préalable à la réalisation des actions prévues au titre du Contrat de Projets pour ce qui concerne le domaine public.
- soit à caractère transfrontalier.

Ces projets ont notamment pour objectif d'assurer le financement de la mise à niveau des ouvrages au regard des obligations légales de l'Etat en matière de sécurité et d'entretien. Ils s'inscrivent dans une logique de bassin versant. Ils intègrent à la fois la gestion des cours d'eau, la protection contre les risques naturels associés, ainsi que la protection et la restauration des zones humides.

Les projets inscrits au Contrat de Projets sont :

- le plan « Ill ».  
Il comprend une phase de travaux et de restauration, ainsi que des actions ciblées en phase avec les orientations arrêtées dans le SAGE Ill/nappe/Rhin (passe à poissons, travaux de protection des crues, dérivation de l'Ill à Mulhouse).
- le Plan « Bruche ».  
Il regroupe des actions relatives au canal (curage, restauration et ouvrages), ainsi que des actions sur le cours d'eau et son affluent, la Mossig (passe à poissons, ralentissement dynamique, Protection de Strasbourg), en particulier suite au schéma d'aménagement en cours d'élaboration sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Bas-Rhin.
- le Plan « Rhin Tortu ».

Il est centré sur des travaux de restauration. Le Rhin Tortu pourrait être transféré à la Communauté Urbaine de Strasbourg pour la partie territoriale qui la concerne.

- plan « Rhin et Bande rhénane ».

Il vise essentiellement des travaux de restauration de cours d'eau de la bande rhénane, dans la continuité des programmes successifs entrepris sur cet espace remarquable. Par ailleurs, une étude sera lancée concernant la faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du Vieux Rhin.

Les plans détaillés font l'objet d'une annexe technique et financière.

Les projets relatifs à la qualité des eaux de surfaces et des eaux souterraines sont pris en charge par l'Etat (agence de l'eau) et les Collectivités Territoriales en dehors de ce Contrat de Projets.

Le projet de champ de captage de Plobsheim sera pris en compte par l'agence de l'eau dans le cadre des procédures habituelles, hors Contrat de Projets.

### **6.3. PREVENTION DES RISQUES NATURELS**

Dans le cadre du Contrat de Projets, l'Etat et les Collectivités Territoriales complètent la politique de protection contre les risques naturels par les actions suivantes :

- la sécurisation des secteurs attestant de la présence de cavités souterraines sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg ;
  - l'étude puis la mise en œuvre des mesures de prévention des coulées de boues. Sur un certain nombre de bassins versants, il s'agira de mener des programmes intégrés combinant des actions sur les pratiques agricoles (choix d'assolement, etc.), les infrastructures naturelles (haies, fossés...) et les ouvrages de rétention ;
- l'amélioration de la protection contre les crues au sein de l'agglomération strasbourgeoise (fossé des remparts).

## 6.4. PROTECTION ET VALORISATION DE LA BIODIVERSITE

La France s'est engagée à stopper la perte de biodiversité à l'échéance 2010. Elle doit, par ailleurs, tenir ses engagements dans la mise en œuvre de la directive « habitats-faune-flore », dite « Natura 2000 ».

C'est pourquoi l'Etat et les Collectivités Territoriales ont convenu de travailler à trois échelles :

- la sauvegarde des habitats naturels visés par la dite Directive et des continuités écologiques ressortant, en particulier, de la politique de biodiversité entreprise par la Région. En pratique, il s'agira de financer, d'une part, l'animation de la mise en œuvre des objectifs fixés à la gestion des sites Natura 2000 (contrats, Chartes, mesures de génie écologique, évaluation, etc.) et, d'autre part, la création et la gestion d'infrastructures naturelles (bois, bosquets, haies, zones humides,...). Les divers dispositifs (notamment Natura 2000, Trame Verte et mesures du Gerplan relatives à la biodiversité) permettront de consolider le réseau de sites remarquables et de corridors écologiques ;
- la mise en œuvre de deux plans d'actions, visant la protection d'espèces menacées (Grand Hamster et chauves-souris) ;
- La réalisation et la diffusion d'inventaires scientifiques. Les lois en vigueur ont renforcé la nécessité d'appréhender les incidences des plans, programmes et projets très en amont de leur élaboration. Il s'avère donc nécessaire de disposer de données actualisées et à bonne échelle. En particulier, l'inventaire des zones nationales d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sera remis à jour. La Région, à travers notamment les « Rencontres alsaciennes de l'environnement », assurera une diffusion des connaissances ainsi acquises.



En outre, l'Etat et les Collectivités Territoriales soutiendront dans le cadre du Contrat de Projets l'action des Parcs Naturels Régionaux qui sont un maillon essentiel de la stratégie nationale de protection de la biodiversité. Les partenaires s'efforceront en particulier de mener des actions fortes en matière d'ingénierie territoriale pour le développement d'infrastructures écologiques favorables à la conservation de la biodiversité.

## 6.5. SYNTHÈSE FINANCIÈRE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
<b>Mieux préserver l'environnement alsacien</b>											
	Maitrise de l'énergie - énergies renouvelables - lutte contre l'effet de serre	64,350	20,350	35,000							9,000
E1	Actions transversales "Maîtrise de l'énergie - énergies renouvelables - lutte contre l'effet de serre"	6,000	3,000	3,000							
E2	Actions territorialisées "Maîtrise de l'énergie - énergies renouvelables - lutte contre l'effet de serre"	49,350	17,000	32,000							
E3		0,350	0,350								
<b>Gestion de l'eau</b>											
		25,610	7,950	2,301	2,256	6,300			0,710	0,100	6,223
E4	Plan bassin Rhénan et étude de faisabilité de l'extension de l'espace de mobilité du vieux Rhin	12,600	3,857	1,320		1,200					6,223
E5	Plan "Ijl"	9,560	1,108	0,981	0,821	5,100				0,100	
E6		1,450	1,450						0,060		
E7	Plan "Rhin tortu"	0,100	0,040						0,060		
E8	Plan "Bruche"	3,550	1,495		1,405				0,650		
<b>Prévention des risques naturels et technologique</b>											
		6,500	2,050		1,430	2,270			0,750		
E9	Mesures incidentes des cavités souterraines	0,500	0,250						0,250		
E10	Prévention des coulées de boues : études	1,000	0,500		0,160	0,340					
E11	Prévention des coulées de boues : travaux	4,000	1,100		0,970	1,930					
E12	Amélioration de la protection inter-agglomération strasbourgeoise contre les crues	1,000	0,200		0,300				0,500		
<b>Protection et valorisation de la biodiversité</b>											
		5,730	1,510	2,900	0,200	1,020					
E13	Protection et valorisation de la biodiversité : Natura 2000 et plans d'actions (Gerplan, coulées d'agglomération) trame verte et bleue et inventaires scientifiques	5,030	1,110	2,900		1,020				feder	
E14	Plans d'actions espèces menacées (Hamster, chiroptères)	0,700	0,500		0,200						
<b>Parcs naturels régionaux</b>											
		4,200	2,100	2,100							
E15	Projets d'ingénierie des parcs naturels régionaux	4,200	2,100	2,100							

## **7. DEVELOPPER L'EQUILIBRE TERRITORIAL DE L'ALSACE, REGION FRONTALIERE, ET LES DEMARCHES METROPOLITAINES**

*Le montant total inscrit au Contrat de Projets au titre de cette thématique  
est de 115,1 Millions d'euros.<sup>7</sup>*

Pour assurer un développement équilibré de l'Alsace, l'Etat et les Collectivités Territoriales complètent les actions structurantes d'envergure régionale par des mesures plus ciblées répondant aux spécificités locales. Ces opérations contribuent aussi aux trois priorités du Contrat de Projets.

A l'échelon local, la compétitivité et l'attractivité dépendent particulièrement de la capacité à accompagner les mutations économiques et la nécessaire évolution de l'emploi industriel. Ceci nécessite d'entreprendre des actions spécifiques pour redynamiser le tissu économique, en se focalisant sur les zones particulièrement touchées du territoire alsacien. Le Plan de Revitalisation du Haut-Rhin, ainsi que des actions plus localisées de reconversion de friches industrielles, illustrent cette volonté d'agir au plus près des territoires. D'autres opérations cherchent à développer l'attractivité touristique et culturelle du territoire (musée Laliqne notamment).

Le renforcement de l'attractivité économique doit toutefois se faire dans le respect de la préservation des ressources et du patrimoine naturel de l'Alsace, qui reste une priorité au titre du développement durable. L'ensemble de ces opérations devra souscrire à ce titre aux clauses environnementales définies précédemment.

---

<sup>7</sup> Pour l'Etat les programmes LOLF concernés portent les n° : 112, 157, 224

En outre, afin de garantir une cohésion sociale plus effective, l'Etat et les Collectivités Territoriales agiront dans le cadre du Contrat de Projets pour le développement des services à la personne, par la création de structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Tirant profit de l'opportunité que représente la situation géographique privilégiée de l'Alsace au cœur du bassin rhénan, ce projet comporte des actions visant à faciliter la poursuite d'une politique de coopération avec nos voisins suisses et allemands, afin de toujours mieux répondre aux besoins spécifiques des citoyens et favoriser l'émergence de projets de développement innovants.

Les opérations du Contrat de Projets contribuant au développement équilibré de l'Alsace s'ordonnent donc autour de 5 orientations stratégiques :

- la requalification des friches industrielles et le développement de nouvelles ZAC de haute technologie
- le développement durable des territoires et agglomérations
- le soutien à l'attractivité culturelle des territoires
- le développement des services à la population
- le soutien à l'ingénierie de coopération transfrontalière

## **7.1. ACTIONS DE REVITALISATION ECONOMIQUE ET DE RECONVERSION DE FRICHES INDUSTRIELLES**

Héritées du passé industriel, les friches minières et industrielles d'Alsace doivent être reconverties pour restaurer les paysages et accueillir de nouvelles activités. Cette reconversion, déjà engagée dans le précédent CPER sera poursuivie. Dans le Bas-Rhin, les partenaires du Contrat de Projets ont choisi de mobiliser leurs moyens financiers sur la reconversion de la carrière de Saint-Nabor. Dans le Haut-Rhin, l'Etat et les Collectivités Territoriales soutiennent fortement le Plan de Revitalisation économique initié et piloté par le Conseil Général. Les caractéristiques particulières du volet tourisme de ce plan, concentré

sur les stations de ski, justifieront une présentation au titre de la convention interrégionale de massif.

La **reconversion des carrières d'Ottrott et de Saint-Nabor** (Bas-Rhin, 43 hectares proches du Mont Sainte Odile) est un projet d'envergure, dont le point de départ est la nécessaire sécurisation du site. Les risques d'éboulement peuvent porter atteinte à l'intégrité des terrains voisins et à la vie des personnes se trouvant à proximité, mais aussi avoir une incidence sur la circulation des eaux souterraines. L'Etat et les Collectivités Territoriales (propriétaires d'une partie des terrains) se sont engagés dans ce programme de mise en sécurité conforme à l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2000.

Ce projet se décompose au sein du Contrat de Projets en deux tranches :

- tranche 1 : Travaux d'abattage pour la mise en sécurité du site de la carrière
- tranche 2 : Réhabilitation de la voie ferrée desservant la carrière

Par ailleurs, pour mémoire, la mise en valeur de ce site à forte notoriété interrégionale justifiera une inscription ultérieure dans la Convention interrégionale du massif des Vosges.

La réhabilitation de la voie ferrée Rosheim – Saint-Nabor servira à l'évacuation des matériaux extraits de la carrière dans le cadre des travaux d'abattage, en substitution d'un trafic estimé à 100 camions par jour sur trois ans. Dans un second temps, elle permettrait la mise en place d'un train touristique dans un secteur à fort potentiel touristique situé dans le périmètre du site du Mont Sainte Odile.

Des actions importantes de **reconversions de friches dans l'agglomération de Mulhouse** sont également inscrites au Contrat de Projets. Elle répondent à un triple enjeu : permettre l'implantation de nouvelles entreprises renouvelant le tissu économique et créant des emplois, gérer l'espace de façon rationnelle et économe en réduisant le recours à l'urbanisation de terres cultivées, et améliorer la qualité environnementale de ce territoire considéré comme un facteur essentiel de son attractivité. Ces opérations comprennent la reconversion du carreau minier Marie-Louise (pour réindustrialiser le bassin potassique), la réhabilitation ou la rénovation d'anciens sites ou usines, et la libération d'espaces autour de

la gare centrale de Mulhouse pour accompagner l'arrivée des TGV en développant le secteur tertiaire. Ces opérations accompagnent l'aménagement d'autres zones d'activités sur l'agglomération et notamment des zones technologiques, de manière à offrir une gamme diversifiée pour l'accueil et le développement d'entreprises.

Le Plan de **Revitalisation Economique du Haut-Rhin** élaboré par le Département en 2005, est l'une des opérations territoriales majeures. Il prévoit, pour le volet économique inscrit au Contrat de Projets, la mise en place d'une chaîne complète d'accueil des entreprises (création, développement, extension).

Le Plan de Revitalisation Economique comprend notamment :

- un programme d'interventions prioritaires portant sur une douzaine de projets de zones d'activités dans le Haut-Rhin,
- un appel à projet départemental sous forme d'un cahier des charges pour la réalisation d'une dizaine de projets de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises pour lesquels certaines Collectivités Territoriales se sont d'ores et déjà positionnées en faisant acte de candidature.

Seuls les projets non financés dans le cadre de contrats de territoires existants pourront obtenir un financement de l'Etat au titre du Contrat de Projets.

## **7.2. DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ET AGGLOMERATIONS**

En complément des projets s'inscrivant dans le cadre de l'ANRU ou des CUCS, l'Etat et les Collectivités Territoriales contribuent dans le cadre du Contrat de Projets à la revitalisation urbaine.

Les projets soutenus concerneront notamment la requalification des espaces libres du quartier Saint-Joseph à Haguenau, la restructuration des quartiers en difficulté à Colmar

(Bel-Air et Florimont) et à Vogelsheim, ainsi que la poursuite des opérations de requalification urbaines en cours à Strasbourg (Cronenbourg, hors zone ANRU).

Le projet d'aménagement de pôle d'échanges dans l'agglomération de Mulhouse vise à accompagner l'évolution importante de l'offre de transports au sein de l'agglomération mulhousienne. L'objectif de Mulhouse est de développer l'intermodalité pour rendre accessible l'ensemble du territoire par tous modes de transports pour un fonctionnement urbain plus efficace. Ce projet comprend l'aménagement de pôles d'échanges intermodaux sur les sites des gares de l'agglomération et des stations du tram-train, l'aménagement sur les sites autour des gares de Bollwiller, Lutterbach et Dornach, notamment sur des ouvrages de franchissement des voies ferrées, des aménagements de circulation, de stationnement (deux roues, bus, automobiles, etc.) et d'espaces publics, la mise en place de signalétique et la mise en valeur de bâtiments.

### **7.3. ATTRACTIVITE CULTURELLE DES TERRITOIRES**

Le projet de création du Musée Lalique a pour objectif de mieux faire connaître l'œuvre et les sources d'inspiration de René Lalique et de ses successeurs sur le site d'une ancienne verrerie du XVIIIème siècle à Wingen-sur-Moder, commune où se trouve encore aujourd'hui l'unique lieu de production Lalique dans le monde. Il contribuera au développement culturel, touristique et économique des Vosges du Nord.

Ce territoire a été labellisé Pôle d'excellence rurale, et a ainsi bénéficié de financements spécifiques au titre de la tranche 1 (aménagement des bâtiments existants et aménagements extérieurs).

La tranche 2, restant à financer, consiste à construire et aménager des bâtiments neufs. Le coût prévisionnel de cette tranche est de 5,78 M€, dont 2M€ sont inscrits au Contrat de Projets. La valorisation touristique de ce projet, dans la mesure où elle s'inscrira dans un plan verrier interrégional a vocation à être présentée au titre de la Convention interrégionale

du massif des Vosges. L'Etat co-financera ce projet culturel et d'aménagement du territoire avec des crédits du ministère de la Culture dans le Contrat de Projets et des crédits du FNADT dans la Convention interrégionale du massif des Vosges

#### **7.4. ADAPTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES AGEES ET LES PERSONNES HANDICAPEES**

L'Alsace est la région métropolitaine française qui est amenée à connaître la plus forte progression de la population âgée de plus de 75 ans : + 57 % de 1999 à 2015. Ce fait démographique impacte également la population handicapée dont le vieillissement et le besoin de réponses médicalisées est croissant.

L'Etat et les Collectivités Territoriales renforcent le dispositif d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées par la création de places supplémentaires ou l'adaptation des établissements existants à la prise en charge de personnes âgées très dépendantes.

Les crédits permettront de financer de nouvelles places inscrites dans le cadre du Programme interdépartemental d'Accompagnement des personnes âgées et handicapées ou des travaux de rénovations lourdes.

Ce projet répond aux priorités fixées par le Département du Haut-Rhin au titre de son programme de création de maisons de retraites spécialisée (MRS) pour personnes handicapées et de renforcement de l'offre de foyers d'accueil médicalisé (FAM), et par le Département du Bas-Rhin, dans son plan d'action 2004-2008 en faveur des personnes âgées. L'enveloppe budgétaire inscrite au Contrat de Projets permettra de créer jusqu'à 202 places. La répartition prévisionnelle se fera à raison des 2/3 des places dans le Bas-Rhin, moins équipé que le Haut-Rhin, et en faveur des personnes âgées, et d'1/3 dans le Haut-Rhin, en faveur des personnes handicapées.



## **7.5. INGENIERIE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET D'ANIMATION DES RESEAUX METROPOLITAINS**

La création de plusieurs Eurodistricts et les deux réseaux de coopération métropolitaine (« Strasbourg-Ortenau » et le « réseau métropolitain Rhin-Rhône ») sont pilotés par les Collectivités Territoriales et soutenus par la France, l'Allemagne et la Suisse. Ils s'inscrivent dans une stratégie de positionnement européen des agglomérations concernées. Les partenaires de l'espace du Rhin Supérieur envisagent par ailleurs de s'inscrire dans une dynamique européenne de mise en place d'une région métropolitaine. Ces Eurodistricts et ces réseaux constituent, avec la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan, des instances de concertation et d'élaboration de projets structurants destinés à renforcer et à dynamiser les échanges et la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur.

Des crédits d'ingénierie de coopération transfrontalière et métropolitaine sont ainsi inscrits au Contrat de Projets pour accompagner des projets soutenus dans le cadre de ces instances, à l'image du fonds de coopération en cours de création par la conférence du Rhin Supérieur. Ces crédits devront contribuer au renforcement des relations entre les trois pays. Ces projets transfrontaliers bénéficieront d'un cofinancement par les partenaires allemands et suisses ou, dans la mesure de leur éligibilité, par les programmes communautaires.

Les projets particulièrement visés concernent : l'enseignement supérieur et la recherche (Eucor, l'Euro-Institut, la formation linguistique), les études relatives aux projets de transports collectifs (tramway, TER), la gestion des risques et des pollutions, la navigation fluviale, la connaissance et la promotion du territoire (notamment le SIG transfrontalier), l'offre touristique et culturelle, l'information des citoyens (réseau des quatre Infobest du Rhin Supérieur) ainsi que la mise en réseau des fonctions urbaines supérieures.



## 7.7 SYNTHESE FINANCIERE

N°	Nature de l'Opération	Montants inscrits au Contrat de Projets (M€)	Etat	Région	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Colmar et CAC	Mulhouse et CAMSA	Strasbourg et CUS	Autres	Fonds européens (à titre indicatif)
<b>Developper l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines</b>		<b>115,134</b>	<b>22,757</b>	<b>9,757</b>	<b>8,797</b>	<b>8,972</b>	<b>-</b>	<b>4,825</b>	<b>0,400</b>	<b>57,426</b>	<b>2,200</b>
	<b>Requalification des friches industrielles et développement de nouvelles ZAC de haute technologie</b>	<b>71,795</b>	<b>10,000</b>	<b>7,010</b>	<b>3,797</b>	<b>6,100</b>		<b>2,800</b>		<b>41,388</b>	<b>1,000</b>
VT1	Reconversion de la carrière de Saint-Nabor (tranche 1 abattage)	3,795	1,840	0,460	1,357					0,138	
VT2	Reconversion de la carrière de Saint-Nabor (tranche 2 voie ferrée)	5,000	1,160	1,250	2,440					0,150	
VT3	Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (zones d'activités)	46,000	4,000	-		4,000				37,000	1,000
VT4	Plan de revitalisation économique du Haut-Rhin (pépinières et hôtels d'entreprises)	12,000	2,000	4,700		2,100				3,200	
VT5	Mulhouse (friches et ZAC...)	5,000	1,000	0,600				2,500		0,900	
<b>Developpement durable des territoires et agglomérations</b>		<b>21,380</b>	<b>5,100</b>	<b>1,127</b>	<b>0,540</b>	<b>0,310</b>		<b>1,925</b>		<b>16,873</b>	
VT6	Requalification urbaine du quartier de Cronembourg à Strasbourg (hors zone ANRU)	5,000	1,800	0,200						3,000	
VT7	Requalification urbaine des quartiers de Colmar (Bel Air et Florimont) (hors ANRU)	8,670	1,260	0,200						7,210	
VT8	Requalification urbaine des quartiers de Vogelsheim (hors ANRU)	3,710	0,540	0,221		0,310				2,639	
VT9	Projets structurants d'aménagements de Mulhouse (gares et pôles d'échanges) (hors ANRU)	3,500	0,800	0,200				1,925		0,575	
VT10	Requalification urbaine du quartier Saint-Joseph à Haguenau (hors ANRU)	4,000	0,700	0,306	0,540					2,454	
<b>Soutien à l'attractivité culturelle des territoires</b>		<b>2,000</b>	<b>0,800</b>	<b>0,420</b>	<b>0,620</b>					<b>0,160</b>	
VT11	Musée Lailique, 2ième tranche	2,000	0,800	0,420	0,620					0,160	
<b>Developpement des services à la population</b>		<b>9,859</b>	<b>4,857</b>		<b>3,240</b>	<b>1,762</b>					
VT12	Adaptation des structures d'accueil pour les personnes âgées et les personnes handicapées	9,859	4,857	-	3,240	1,762					
<b>Ingénierie de coopération transfrontalière</b>		<b>6,600</b>	<b>2,000</b>	<b>1,200</b>	<b>0,600</b>	<b>0,800</b>		<b>0,400</b>	<b>0,400</b>		<b>1,200</b>
VT13	Ingénierie de coopération transfrontalière (Euroinstitut, Infobest, projets Interreg soutenus par la Conférence du Rhin Supérieur)	4,000	1,200	1,200	0,600	0,800					0,200
VT14	Ingénierie de coopération transfrontalière (Eurodistricts et Réseaux métropolitains, projets Agglomération Trinationale de Bâle dont tram...)	2,600	0,800					0,400	0,400		1,000

# C. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE PROJETS

L'évaluation et le suivi des politiques publiques est un principe fondateur de la décentralisation et de la réforme de l'Etat. L'Etat et les Collectivités Territoriales se sont fixés comme mission de mesurer l'efficacité des opérations inscrites au Contrat de Projets et de mettre en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique.

## 1°) LE SUIVI DU CONTRAT DE PROJETS

Le dispositif de suivi permettra d'assurer un état d'avancement régulier du Contrat de Projets et fournira l'information de base indispensable aux évaluations.

### **Les principes**

Le suivi du Contrat de Projets sera réalisé en collaboration avec les gestionnaires des services de l'Etat et des Collectivités signataires du contrat.

Les signataires conviennent de procéder à un bilan annuel d'exécution, au plus tard le 31 mars de chaque année, sous la forme d'un état d'avancement de l'annexe financière jointe au présent contrat.

Le Contrat de Projets fait l'objet d'une évaluation environnementale qui précise notamment le dispositif de suivi en la matière, élaboré en collaboration avec l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Le bilan annuel d'exécution sera complété par le tableau des indicateurs de suivi environnemental issus de l'évaluation stratégique et des indicateurs de mesure de l'impact « carbone » du Contrat de Projets. Il comprendra également le tableau des indicateurs de contexte et d'exécution des projets inscrits au contrat.

Pour l'Etat, ce bilan s'intégrera dans le cadre d'une consolidation nationale opérée par programme de la LOLF.

#### **L'organisation et le dispositif**

Il est créé un comité de suivi du Contrat de Projets qui rassemble les signataires du présent contrat.

Outre le suivi de l'exécution financière, le Contrat de Projets fera l'objet d'un suivi sur la base d'indicateurs de contexte et d'indicateurs de suivi liés à l'exécution même des projets. Ils s'appuieront sur la numérotation de chaque opération précisée dans la 1<sup>ère</sup> colonne du tableau de synthèse financière des opérations. Les indicateurs de contexte, en nombre limité, seront cohérents avec les périmètres des programmes et les objectifs prioritaires du Contrat de Projets.

Le travail de définition et de choix des indicateurs sera mené au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2007 par les signataires du Contrat de Projets.

Pour l'Etat, ce bilan physique et financier sera réalisé à l'aide de l'outil informatique « Présage 2007/2013 ».

## **2°) L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE PROJETS**

L'évaluation doit permettre d'apprécier l'efficacité des actions financées, d'améliorer les procédures afin de rendre ces politiques publiques plus efficaces, et d'aider, le cas échéant, à la réorientation des actions, notamment lors de la révision à mi-parcours du Contrat de Projets.

### **Les principes**

L'évaluation reprend les principes posés au niveau de la Commission Européenne pour l'ensemble de ses politiques publiques.

L'évaluation prendra les trois formes suivantes :

- **l'évaluation en continu du Contrat de Projets** : cette évaluation s'appuiera sur les tableaux financiers et les tableaux d'indicateurs constitués pour le suivi du Contrat de Projets. Cette évaluation complétera la démarche de suivi avec des analyses qualitatives concernant l'appréciation des résultats des projets ;
- **les évaluations thématiques** : les évaluations thématiques seront menées en lien avec trois priorités du Contrat de Projets (compétitivité et attractivité, développement durable, cohésion sociale et équité territoriale). Elles seront programmées notamment en fonction des bilans issus de l'évaluation en continu et des écarts observés entre les objectifs des programmes et la réalisation des projets.
- **l'évaluation intermédiaire**, située avant la mi-parcours du Contrat de Projets, est destinée à améliorer la qualité et la pertinence de la programmation. Cette évaluation globale portera sur la totalité du contrat.

### **L'organisation et le dispositif**

Le dispositif d'évaluation reposera à la fois sur une instance décisionnelle et sur une instance technique.

L'instance décisionnelle, le **Comité de Pilotage** de l'évaluation du Contrat de Projets, est composée des signataires du Contrat de Projets (ou de leurs représentants) auxquels seront associés le Trésorier Payeur Général (ou son représentant), le Président du Conseil Economique et Social (ou son représentant) et le directeur régional de l'INSEE (ou son représentant).

Le comité de pilotage déterminera les évaluations à mener. Pour chaque évaluation, il arrête la composition de l'instance technique. Il valide le cahier des charges, recueille les conclusions de l'évaluation et décide des modalités de publication des résultats. Il propose, si nécessaire, les suites opérationnelles à donner.

**L'instance technique** est constituée en fonction du projet ou des actions à évaluer. Elle est composée de fonctionnaires ainsi que d'experts du domaine retenu.

Son rôle est de proposer les thèmes à évaluer, de rédiger le cahier des charges de l'évaluation, d'organiser la consultation et le choix du prestataire, de suivre les travaux et de valider le rapport pour présentation au Comité de pilotage.

### **Le financement de l'évaluation**

Les évaluations seront conduites en partenariat avec les décideurs. Leurs financements seront décidés en fonction du programme d'évaluation retenu.

L'évaluation du Contrat de Projets fera l'objet de crédits spécifiques en sus des dotations inscrites au présent contrat.

### ***Clauses particulières***

**Engagements financiers** : les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois de finances pour l'Etat, dans leurs budgets respectifs pour la Région et les autres collectivités.

**Résiliation** : la résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs. Elle sera soumise à délibération en séance plénière de chacune des collectivités signataires et fera l'objet d'une saisine du gouvernement transmise par le Préfet de région à la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

**Litiges** : les litiges portant sur les conditions d'application du présent contrat peuvent être portés en premier ressort par l'une des parties devant le Tribunal Administratif territorialement compétent au lieu de signature du présent contrat.



L'Etat

la Région Alsace

...

Adrien ZELLER  
Président du Conseil Régional d'Alsace

---

le Département du Bas-Rhin

le Département du Haut-Rhin

Philippe RICHERT  
Président du Conseil Général du Bas-Rhin

Charles BUTTNER  
Président du Conseil Général du Haut-Rhin

---

La Ville de Strasbourg

la Ville de Mulhouse

la Ville et la Communauté  
d'Agglomération de Colmar

Fabienne KELLER  
Maire de Strasbourg

Jean-Marie BOCKEL  
Maire de Mulhouse

Gilbert MEYER  
Maire de Colmar  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Colmar

---

la Communauté Urbaine de Strasbourg

la Communauté d'Agglomération de  
Mulhouse Sud-Alsace

Robert GROSSMANN  
Président de la Communauté Urbaine  
Urbaine de Strasbourg

Joe SPIEGEL  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Mulhouse Sud-Alsace

---

l'Agence De l'Environnement et  
de la Maîtrise de l'Energie

l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Michèle PAPPALARDO  
Présidente de l'ADEME

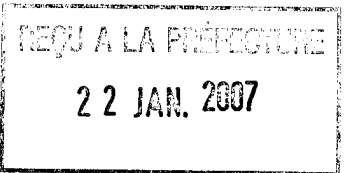
Daniel BOULNOIS  
Directeur de l'agence de l'eau Rhin Meuse

# ANNEXES

**1ERE ANNEXE : SYNTHESE FINANCIERE , MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE PROJETS**

**2EME ANNEXE : LISTE DES OPERATIONS**

**ANNEXE TECHNIQUE : DETAIL DES ACTIONS SUR LES COURS D'EAU**



## **1ERE ANNEXE**

---

### **SYNTHESE FINANCIERE**

### **MONTANT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE PROJETS**



REÇU A LA PREFECTURE  
22 JAN. 2007

## **2EME ANNEXE**

---

### **LISTE DES OPERATIONS**



REÇU A LA PRESSE

22 JAN. 2007

## **3EME ANNEXE :**

---

### **DETAIL DES ACTIONS SUR LES COURS D'EAU**

	Operation	Montant	Etat Agence	Etat Fonds Barn.(181)	Région	Dépt. BR	Dépt. HR	Autres (CUS, ...)	Observations
1	BRUCHE	350 000	175 000			175 000			
2	CANAL restauration	300 000	150 000			150 000			
3	CANAL ouvrages	1 000 000	500 000			500 000			
4	Bruche Mossig restauration	1 000 000	400 000			300 000		300 000(1)	Au terme du SAGEECE en cours (1) Maîtres d'ouvrage communaux
5	Molsheim passe à poissons	300 000	150 000			100 000		50 000 (1)	
6	Protection Strasbourg Ralentissement dynamique.	600 000	120 000			180 000		300 000	CUS
7	Protection Strasbourg intra (fossé remparts)	1 000 000	1 495 000			1 405 000			
8	III					300 000		500 000	CUS
	Restauration	2 000 000	800 000		600 000	400 000	200 000		
9	Travaux sur ouvrages	1 000 000	200 000	200 000	300 000	200 000	100 000		1 <sup>ère</sup> tranche de travaux – y compris effacement complet et partiel d'ou- vrages (financement Agence)
10	Passe à poissons	270 000	108 000		81 000	81 000			
11	Travaux PPR III	3 500 000		700 000			2 800 000		
12	Syndicat des digues de l'III (BR)	290 000		50 000		140 000		100 000 (1)	(1) Maîtres d'ouvrage communaux
13	dérivation III à Mulhouse	2 500 000		500 000			2 000 000		
			1 108 000	1 650 000	981 000	1 121 000	5 100 000		
14	Rhin								
	Etudes	2 000 000							Selon clé 40 % UE 30% Agence 40 % Région et Département
15	Travaux	10 000 000	3 600 000		1 200 000		1 200 000		
16	Etude fuseau de mobilité Vieux Rhin	600 000	240 000		120 000				
			3 840 000		1 320 000		1 200 000		
17	Rhin Tort.	100 000	40 000					60 000	CUS
	Restauration								
	<b>TOTAL COURS D'EAU</b>		<b>6 483 000</b>						
18	Cav. Soutt.	500 000		250 000				250 000	CUS
19	Coulées	1 000 000		(500 000)		160 000	340 000		
20	de boues	4 000 000		1 100 000		970 000	1 930 000		
	<b>TOTAL RISQUES</b>			<b>3 000 000</b>					+ 500 000 € de BOP 181



